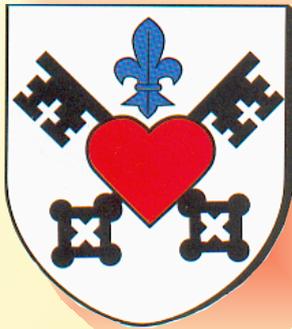


# Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information  
de la Commune



Numéro 59

Octobre 2003

# REPÈRES ...



## Événements au fil des jours ...

➔ Le 11 mai 2003 :  
**20e Anniversaire de la Section  
UNC (Anciens Combattants)**

Organisée comme chaque année par  
M. LABORDE, son sympathique Président,  
la section locale de  
l'UNC s'est retrouvée le dimanche 11  
mai 2003, pour une  
messe à la chapelle  
de Lucelle suivie  
d'un repas très  
convivial dans le ca-  
veau de l'Abbaye...



➔ Le 24 mai 2003 :  
**Fête de l'école**

Ce samedi 24 mai, les enfants et leurs  
enseignants ont présenté à leurs familles  
et amis un spectacle superbe empreint  
de la fraîcheur de l'enfance.



Chants, danses et beaux costumes  
ont une fois de plus ravi les  
spectateurs nombreux ...



Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN  
Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN  
Mise en page : Francine HOFF  
Reprographie : ARS - France Repro 68

# SOMMAIRE

Page 1 ▶ Sommaire

Page 2 ▶ Éditorial du Maire

Page 3 ▶ Conseil Municipal du 16 mai 2003

Page 12 ▶ Conseil Municipal du 6 juin 2003

Page 21 ▶ Conseil Municipal du 16 juin 2003

Page 26 ▶ Conseil Municipal du 11 juillet 2003

Page 37 ▶ Reprise des cours de gymnastique

Page 38 ▶ Un peu d'histoire : l'UNC

Page 40 ▶ Assainissement : chantiers en cours

Page 41 ▶ Délai de conservation des documents et papiers

Page 42 ▶ Anniversaires et État Civil



# COLLEGE OU PAS COLLEGE ...



**L**e 26 septembre 2003, « L'ALSACE » titre : « WALDIGHOFFEN : la fin du Collège ».

**L**e 27 septembre 2003, « LES DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE » annoncent : « BURNHAUPT, BARTENHEIM et pourquoi pas WALDIGHOFFEN ? »

**D**eux sons de cloches diamétralement opposés pour commenter le même événement : la réunion de concertation du 24 septembre 2003 entre les représentants de l'Éducation Nationale, du Conseil Général, de la Préfecture et des Communes pressenties dont la nôtre.

## OU EST LA VERITE ?

**E**n fait, le but de la rencontre concernée se limitait à une large concertation basée d'une part sur les problèmes posés par les sureffectifs sur ALTKIRCH et DANNEMARIE et d'autre part sur les atouts et inconvénients présentés par les candidats respectifs.

**U**n seul handicap était relevé pour WALDIGHOFFEN : la proximité du Collège de HIRSINGUE qui se verrait ainsi fortement « asséché ».

## QUELS SONT LES BONS CHIFFRES ?

### Prévisions du Bureau d'Étude :

Les effectifs dans les Collèges de la vallée de l'III seraient **en baisse** de 8% entre 2002 et 2007, et seraient ainsi ramenés de 1914 à 1759 élèves.

Sur ce nombre, on retrouverait 538 élèves à WALDIGHOFFEN et seulement 255 à HIRSINGUE (seuil minimum : 400 élèves).

### Nos prévisions :

Le même Bureau d'Études prévoit au contraire **une hausse** de 20% des effectifs autour de SEPOIS LE BAS et de 7% dans le secteur de DANNEMARIE.

Il nous apparaît raisonnable de prévoir, comparativement, une croissance d'au moins 10% pour la Vallée de l'III sur cette période ce qui représenterait une majoration minimum de 350 élèves par rapport aux chiffres pris en compte pour la vallée de l'III.

A titre indicatif, les effectifs de l'École Primaire, ici à WALDIGHOFFEN ont **augmenté de 17% entre 2002 et ... 2003 !**

## NOUS AVONS ENCORE TOUTES NOS CHANCES :

**F**orce est de constater que la pression démographique est surtout forte sur notre secteur et que sur la base de notre estimation, plus vraisemblable, les conclusions sont fondamentalement différentes.

**D**ans ce nouveau contexte des plus réalistes, nos atouts n'en deviennent que plus évidents. Ils se déclinent sur plusieurs registres :

- ☒ le poids de l'agglomération proche autour du Site de WALDIGHOFFEN générera de très importantes économies de transport par bus ;
- ☒ la situation géographique de WALDIGHOFFEN par rapport aux 5 autres centres bilingues du Haut-Sundgau est idéale pour assurer une continuité cohérente de cet enseignement ;
- ☒ l'environnement culturel, informatique et sportif est tout à fait exceptionnel ;
- ☒ l'attractivité de l'environnement social, sanitaire et commercial de notre bourg-centre en fait déjà un centre de vie pour de nombreux parents concernés.

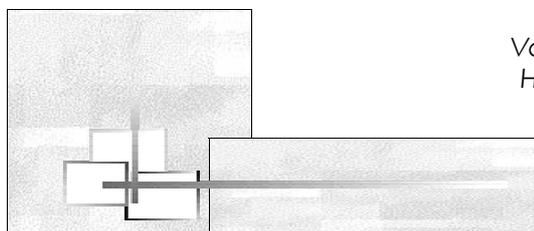
## MA CONVICTION :

**L'**évolution réelle des effectifs confirmera nos prévisions et donc la complémentarité de WALDIGHOFFEN avec les autres cartes scolaires actuelles de HIRSINGUE et ALTKIRCH avec deux atouts supplémentaires :

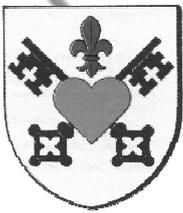
- ☒ la suppression de certains délais excessifs de trajet ;
- ☒ la forte économie pour le Département sur les transports par bus compte tenu de l'importance des effectifs dans le rayon très proche de 2 kilomètres autour du site pressenti.

**N**os arguments commencent à être entendus et je voudrais remercier tout particulièrement M. Francis DEMUTH, notre Conseiller Général, pour son appui dès la première heure.

**F**orts de l'adage « Aide-toi et le ciel t'aidera », **continuons sereinement notre chemin.**



Votre Maire  
Henri HOFF



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## EN DATE DU 16 MAI 2003

Le 16 mai 2003, à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 12 mai 2003.

Etaients présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :

Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mademoiselle Françoise JERMANN, Adjoint, Messieurs René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISLER, Raphaël KUENY.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 40.

### **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 MARS 2003**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte rendu.

### **2. SUPER U**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de déposer un dossier d'autorisation auprès de la CDEC pour création par transfert – extension d'un SUPER U sur des terrains relevant du domaine privé de la Commune de WALDIGHOFFEN. M. HOFF insiste sur l'extrême importance de la décision à prendre pour le maintien et le développement de l'activité commerciale de notre Commune.

Le débat a déjà été largement instauré au sein du Conseil Municipal et avec les représentants de l'Association des Commerçants et Artisans de WALDIGHOFFEN.

Tous les éléments du dossier et de cette discussion avec les différents intéressés ont été réunis par Monsieur le Maire dans un dossier de 44 pages distribué à l'ensemble des membres du Conseil.

M. HOFF en rappelle et en commente les différents éléments :

- L'état des lieux actuel du tissu commercial et artisanal et les tendances d'évolution,
- Le rappel de l'évolution du commerce alimentaire dans la Commune durant les 17 dernières années, de l'expérience de « PROMOSHOP » et de la politique de la Municipalité en ce domaine,
- L'enquête de la chambre de commerce sur le comportement d'achat des consommateurs, concluant qu'il faut diversifier l'offre, améliorer les accès et l'accueil dans les commerces,
- Présentation du projet SUPER U et de ses objectifs,
- Présentation des terrains disponibles dans la zone Eberling,
- Présentation des autres projets envisagés dans le secteur,
- Les réactions et réponses au projet, indiquant qu'il y a eu, à chaque fois, dialogue entre les personnes qui se sentent concernées par le projet,
- Pétition contre la destruction du Commerce de proximité : analyse et résultats,
- La position de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mulhouse,
- Les impacts économiques et financiers de l'implantation d'un SUPER U à Waldighoffen.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il ne s'agit pas d'une autorisation d'ouverture de magasin, celle-ci relevant d'une décision de la CDCE, mais d'une autorisation à déposer un dossier de projet sur un terrain communal. Il rappelle également que la surface nécessaire pour une implantation du Collège reste préservée.

Sur une question de M. GRIENENBERGER portant sur l'implantation éventuelle d'un futur Centre de Secours, Monsieur le Maire, tout en constatant une probabilité hypothétique, rappelle les possibilités d'extension de la zone (secteur NA).

Toutes les questions étant épuisées, Monsieur le Maire propose de passer au vote. M. KUENY souhaite le vote secret. M. HOFF lui indique que le vote est subordonné à un quorum de 5 membres et s'enquiert d'autres demandes. Se déterminent pour le vote secret : MM GRIENENBERGER, HEISLER, CHRETIEN et KUENY. Pour leur permettre d'atteindre le quorum et libérer la décision au maximum de toute contrainte, M. HOFF se joint à la demande pour atteindre le quorum.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vote secret, à la majorité de 13 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE,

- AUTORISE la SARL DUPOUX-KIRSCHER représentée par MM DUPOUX et KIRSCHER à déposer auprès de la CDEC du Haut-Rhin son dossier pour la création par transfert – extension d'un SUPER U à WALDIGHOFFEN.**

**L'autorisation vaut pour les parcelles de terrain cadastrées section 8 n° 123, 127, 201, 202 et 251, dont la Commune est propriétaire à WALDIGHOFFEN.**

**Elle est valable un an avec possibilité de reconduction.**

- AUTORISE le Maire à signer toute pièce administrative concernant cette autorisation.**

Monsieur le Maire se réjouit de ce vote très important pour l'avenir économique de WALDIGHOFFEN, mais souligne aussi que la décision a été prise par un Conseil Municipal au grand complet.

### **3. FINANCES**

#### **3.1. Consolidation de prêt**

Monsieur le Maire laisse la parole à M. EGLIN René. Celui-ci expose l'évolution envisagée de l'endettement de la Commune.

M. EGLIN René précise que l'endettement actuel et récent se dédouble de la manière suivante :

▼ La ligne de trésorerie de 6 millions de francs, soit 915 000 € contractée en 2000 a été consommés intégralement. Cette ligne de trésorerie devra faire l'objet d'une consolidation sous forme de prêt à long terme de 15 à 20 ans, avec négociation d'un différé de remboursement du capital jusqu'en 2007, de manière à lisser la charge financière actuelle.

Plusieurs banques ont été consultées voici déjà plusieurs mois ; elles proposent un financement complémentaire de 1,5 millions d'Euros en complément des 915 000 € susvisés. Dans l'attente de la fin des négociations, une avance de trésorerie de 200.000 € a été obtenu auprès de la Caisse d'Epargne : remboursable à tout moment, elle sera intégrée dans une enveloppe de 1,5 millions d'Euros.

L'option d'un prêt à durée ajustable de 15 ans ou 20 ans avec une flexibilité de remboursement en plus ou en moins 3 ans et avec une garantie de taux d'intérêts affermis sur toute la durée (3,3 à 3,4 %) constitue une formule très attractive et sécurisée.

L'objectif général consiste à répartir notre remboursement annuel de la dette en capital à hauteur du montant équivalent à l'année 2001 soit environ 170 000 €.

Par ailleurs, la cinquième et dernière annuité de l'avance accordée sans intérêts par le Département du Haut-Rhin arrive à échéance le 31 mai et s'élève à 58 14,00 €.

Monsieur le Maire indique que certaines subventions au profit de la Commune s'ont pas encore été réglées. Parallèlement, une avance sur le Fonds de Compensation de la T.V.A. (qui nous est du depuis 2 ans) a été demandée.

#### **3.2. Remboursement TVA**

Monsieur le Maire explique que l'opération n°6 « Revitalisation du site Lang » de la Section d'Investissement, poursuivie depuis plusieurs années, a fait l'objet d'un assujettissement à la TVA, à la demande du Percepteur - receveur de la Commune. Dans ce cadre, la Commune récupère directement et intégralement la TVA déboursée sur les travaux. En contrepartie, les transactions aval des investisseurs sont assujetties à la TVA.

Dans ce contexte, les Services Fiscaux ont procédé à un contrôle portant sur les derniers exercices. Celui-ci a débouché sur un redressement basé sur un recouvrement non pas intégral de la TVA - Travaux, mais proportionnel aux emprises réellement revendues à des investisseurs privés par rapport à la surface totale du site.

Il en résulte une demande de remboursement de TVA d'un montant de :

- 27 534 € pour la période de 01.1999 à 12.1999,
  - 11 143 € pour la période de 01.2000 à 06.2001,
- soit 38 677 € au total

Cependant, Monsieur le Maire indique que ces crédits font l'objet d'une demande parallèle de remboursement au titre du Fonds de compensation de la TVA. La plus grande partie devrait donc être récupérée dès 2003 puisqu'ils correspondent principalement à des travaux réalisés entre 1999 et 2001.

M. EGLIN René a pris des contacts pour introduire un recours gracieux évitant l'avance avant remboursement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

**CHARGE le Maire de présenter un recours gracieux auprès des Services Fiscaux concernés.**

### **3.3. Location salles provisoires**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une lettre du Trésorier de la Commune l'informant d'une modification de l'imputation des frais de location des locaux préfabriqués. Jusqu'à présent, ces locations étaient payées sur un compte d'investissement. Dorénavant, ces factures seront à imputer sur un compte en section de fonctionnement. La TVA ne pourra donc plus être récupérée sur cette dépense.

Le nouveau compte d'imputation devra faire l'objet d'un approvisionnement en crédits par décision modificative, qui sera proposée lors d'une prochaine réunion.

### **3.4. Indemnités des receveurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des indemnités susceptibles d'être attribuées au comptable du trésor, à savoir M. BRAUNE, qui a assuré l'intérim du 01.01.2003 au 31.03.2003, et à M. MARGRAFF, nommé à compter du 01.04.2003.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02.03.1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19.11.1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16.12.1983 publié au Journal Officiel du 17.12.1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

**DECIDE d'allouer**

- à M. BRAUNE, intérimaire, pour la période du 01.01.2003 au 31.03.2003
- et à M. MARGRAFF, receveur, à compter du 01.04.2003

a) l'indemnité de conseil qui sera calculée annuellement d'après le barème établi pour les communes et établissements publics locaux à savoir :

<b>Communes et établissements public locaux</b>
<b>3 ‰ sur les 7.622,45 premiers euros</b>
<b>2 ‰ sur les 22.867,35 euros suivants</b>
<b>1,5 ‰ sur les 30.489,80 euros suivants</b>
<b>1 ‰ sur les 60.979,61 euros suivants</b>
<b>0,75 ‰ sur les 106.714,31 euros suivants</b>
<b>0,50 ‰ sur les 152.449,02 euros suivants</b>
<b>0,25 ‰ sur les 228.673,53 euros suivants</b>
<b>0,1 ‰ sur toutes les sommes excédant 609.796,07 euros</b>

b) l'indemnité pour confection des documents budgétaire d'un montant annuel de : 45,73 €

## **4. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : AVENANTS AU MARCHE SCHWOB – LOT 2 : GROS ŒUVRE**

### **4.1 Avenant n° 1 - Fondations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ont dû être effectués au cours des travaux de terrassement ; en effet, la mauvaise nature du sol ne permettait pas de caler l'assise des

fondations comme prévu par les sondages de sols. Une différence de 5 à 7 m a été constatée. La recherche de cette assise en surprofondeur a engendré un surplus de béton de fondation.

M. KUENY interroge sur la possibilité de faire supporter par la Société de sondage la différence des coûts de fondation. Monsieur le Maire informe qu'une procédure doit être engagée et qu'un expert sera certainement nommé pour dégager les responsabilités. Il y a possibilité de déposer un recours avant la fin des travaux.

Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève :

- pour la tranche 1 (ferme) à 70 911,58 € HT, soit 84 810,24 € TTC
- pour la tranche 2 (conditionnelle) à 39 367,10 € HT, soit 47 083,05 € TTC

Ces coûts rentrent dans l'enveloppe de financement des sommes subventionnables.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 mai 2003 et a donné un avis favorable à la conclusion d'un avenant au marché SCHWOB.

M. GRIENENBERGER souhaite savoir si on peut reprocher à la Commune d'avoir attendu plusieurs mois avant de réagir. Monsieur le Maire répond qu'il y a déjà eu plusieurs rencontres entre M. EGGENSPIELER, lui-même, le bureau d'étude et l'architecte, suivies des comptes-rendus de réunion.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre et bureau d'adjudication,

**APPROUVE l'avenant n°1 au marché de l'entreprise SCHWOB pour un montant total de 110 278,68 € HT, soit 131 893,29 € TTC.**

**AUTORISE le Maire à signer l'avenant.**

#### **4.2. Procédure juridique**

Monsieur le Maire propose de lancer un recours juridique à l'encontre de la société de sondage.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE le Maire a engager la procédure juridique à l'encontre de la société de sondage ayant effectué le sondage du sol du groupe scolaire.**

#### **4.3. Avenant n° 2 : Crépissage – ravalement**

L'entreprise SCHWOB propose de faire effectuer la peinture sur bâtiment existant + crépi sur béton apparent, faisant l'objet du lot 17 initial. En effet, aucun candidat n'a présenté d'offre pour ce lot. La commission d'appel d'offre a proposé d'inclure ce lot dans le lot 2, gros œuvre. Le chiffrage proposé correspond aux estimations.

Le montant de ces travaux s'élève :

- pour la tranche 1 (ferme) à 28 737,22 € HT, soit 34 369,72 € TTC
- pour la tranche 2 (conditionnelle) à 19 803,56 € HT, soit 23 685,06 € TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE l'avenant n°2 au marché de l'entreprise SCHWOB pour un montant total de 48 540,78 € HT, soit 58 055,44 € TTC.**

**AUTORISE le Maire à signer l'avenant.**

### **5. AMENAGEMENT CHEMINS RURAUX – PROGRAMME 2002 – STEINHAGWEG ET BASELWEG : AVENANT N1 AU MARCHÉ SCREG**

Monsieur le Maire informe le Conseil des projets de travaux d'aménagement des chemins ruraux :

- ✓ rue de Bâle : les travaux d'aménagement de la voie peuvent être effectués jusqu'à la limite communale
- ✓ rue des Cigognes : mise en place de grilles pour éviter l'inondation de certaines caves dans les maisons d'habitation

Un chiffrage des travaux va être demandé et sera présenté lors d'une prochaine réunion.

M. HEISLER se renseigne sur les travaux de curage de fossés qui ont eu lieu dans la rue de Bâle, aux abords du terrain de M. BAEUMLIN. Leur profondeur lui semble très importante et dangereuse. Monsieur le Maire explique que ces travaux ont été exécutés par la Commune. La profondeur des fossés n'est pas trop excessive.

## **6. AMENAGEMENTS DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire propose de délibérer lors d'une prochaine réunion, à qui sera confié la maîtrise d'œuvre de ces travaux et propose le lancement d'une consultation. Le projet d'aménagement de sécurité portera notamment sur l'aménagement de la rue de la République. Il propose de réduire la largeur de la chaussée permettant la réalisation de trottoirs plus large et augmentant les possibilités de stationnement.

M. GRIENENBERGER présente un exemple négatif d'aménagements routiers réalisés par la Commune de WINTZENHEIM : étranglement de la chaussée entraînant des difficultés de passage des véhicules.

## **7. URBANISME**

### **7.1. Extensions rue des Lilas et rue des Perdrix**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
11.10.2002	5.2	Décision d'exécution
		Décision de consultation pour la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil des projets concernant l'aménagement de :

- ▼ La rue des Lilas : une réunion avec les propriétaires riverains de cette rue a eu lieu en janvier 2003. Trois propriétaires seraient intéressés pour construire chacun une maison d'habitation, un autre propriétaire souhaite vendre son terrain.
- ▼ La rue des Perdrix : un projet de construction d'une maison d'habitation adjacente aux constructions existantes a été présenté.

Le Maire rappelle la délibération du 11.10.2002 et indique qu'il va lancer la consultation en ce qui concerne ces PAE.

### **7.2. Convention de mise à disposition des Services de l'Etat**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
27.11.1992	1	Instruction des demandes de permis de construire

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'obligation de régularisation des accords intervenus en 1992 entre la Commune et les Services de l'Etat. Il présente la Convention entre l'Etat et la Commune, concernant la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Le Maire souligne que les dossiers d'urbanisme sont instruits par des services compétents et que le travail est rapide et correct.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Se référant à la délibération du 27 novembre 1992,

- CONFIRME sa décision de confier l'instruction des demandes de permis de construire et autres types d'autorisations d'occupation des sols à la Direction Départementale de l'Equipement du Haut-Rhin.**
- AUTORISE le Maire à signer la convention à établir entre les parties concernées.**

### **7.3. Droit de préemption urbain**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- \* Section 2, parcelle n° 321/143, d'une contenance de 0,73 ares
- \* Section 2, parcelle n° 324/143, d'une contenance de 0,08 ares
- \* Section 2, parcelle n° 320/143, d'une contenance de 0,15 ares

Echange avec parcelle section 2 n° 326/113

Appartenant à M. EGLIN René

Acquéreur : SCI ANDELFINGER Joseph

- \* Section 2, parcelle n° 319/143, d'une contenance de 0,21 ares

Echange avec parcelle section 2 n° 321/143

Appartenant à M. EGLIN René

Acquéreur : MORARD Stephan

- \* Section 8, parcelle n° 270/121, d'une contenance de 3,66 ares

- \* Section 8, parcelle n° 271/121, d'une contenance de 0,53 ares

Appartenant à CBM

Acquéreur : Mme BELTZ Chantal

- \* Section 1, parcelle n°360/262, d'une contenance de 7,66 ares

Appartenant aux époux MEYER Yann

Acquéreur : M. KATBEH Samer

- \* Section 7, parcelle n° 403/116, d'une contenance de 11,39 ares

Appartenant à M. GISSINGER Bernard

Acquéreurs : Epoux LIEBER Sébastien

- \* Section 8, parcelle n° 402/116, d'une contenance de 16,00 ares

Appartenant à M. GISSINGER Bernard

Acquéreurs : Epoux REUTTER Claude

- \* Section 1, parcelle n° 81, d'une contenance de 18,68 ares

Appartenant aux époux ANDLAUER Patrice

Acquéreur : M. KARADAG Oguz

- \* Section 2, parcelle n° 226, d'une contenance de 2,26 ares

- \* Section 2, parcelle n° 227, d'une contenance de 2,27 ares

Appartenant à Mme RESWEBER Astrid ép. RINGENBACH, M. KOCH Gaston, Mme KOCH Marie-Rose ép. FLAGELLI, Mme KOCH ép. UFFOLTZ

Acquéreur : Mme MISSLIN Valérie

- \* Section 8, parcelle n° 265/121, d'une contenance de 1,48 ares

- \* Section 8, parcelle n° 273/121, d'une contenance de 2,94 ares

Appartenant à CBM

Acquéreur : M. SCHERRER Patrice

- \* Section 3, parcelle n° 436/49, d'une contenance de 62,42 ares

Appartenant à SCI Le Parc des Tilleuls

Acquéreurs : Epoux JERMANN Hubert

### **8. PAE RUE DE FERRETTE ET RUE DU 19 NOVEMBRE**

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle construction est actuellement en cours de construction dans le PAE rue de Ferrette, et un nouveau projet de permis est prévu. Il propose de traiter ce point lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

## **9. AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DE WILLER ET RUE DE LA GARE**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par le Conseil de faire exécuter les travaux de réfection des trottoirs. Deux nouvelles demandes ont été soumises à Monsieur le Maire par :

- ✓ M. BRAND Benoît, rue de Willer. Le prix unitaire du devis qui a été présenté représente le double de ce qui est proposé habituellement.
- ✓ Ets LITZLER, rue de la Gare.

Des devis seront demandés à la SCREG.

## **10. EMBAUCHE PERSONNEL OCCASIONNEL (JUILLET – AOÛT)**

Pour pallier les absences des congés d'été, Monsieur le Maire propose d'embaucher du personnel saisonnier pour la période de juillet et août 2003, notamment pour l'entretien des espaces verts.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le Maire à embaucher le personnel saisonnier nécessaire, pendant la période de juillet et août 2003.**
- DECIDE de rémunérer ce personnel aux conditions suivantes :**
  - **Durée hebdomadaire de travail : 35 heures**
  - **Traitement calculé sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de traitement indiciaire de l'agent d'entretien, soit indice brut / majoré : 245 / 262**
- AUTORISE le Maire à signer tout contrat à intervenir.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est prévu au compte 64131 du budget primitif 2003.**

## **11. CONVENTION DE FOURNITURE DE CARBURANT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'approvisionnement en carburant des véhicules communaux auprès d'ECOMARCHE SA WALDIJO, il y a lieu d'établir une convention de fourniture de carburant, l'accès aux pompes nécessitant l'usage d'une carte.

Chaque véhicule sera doté d'une carte utilisable 24 h / 24 h, le carburant sera facturé mensuellement au dernier jour du mois.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la convention de fourniture de carburant à établir avec ECOMARCHE SA WALDIJO.**
- AUTORISE le Maire à signer cette convention.**

## **12. FETE DES TISSERANDS**

Mademoiselle JERMANN prend la parole et informe les conseillers de l'avancement des préparatifs de la fête : le chapiteau sera monté sur la place à partir de vendredi après midi, des guirlandes vont être installées dans les rues dès la semaine prochaine.

Monsieur René MINERY a réalisé des panneaux publicitaires annonçant la fête. Ils seront installés dans les prochains jours aux entrées de village.

Elle informe qu'elle recherche encore quelques bénévoles.

## **13. DIVERS**

### **13.1. Acquisition tondeuse**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis des Ets ACS ANDELFINGER pour la fourniture d'une tondeuse KUBOTA 621 HTC PRO GCV tractée.

Le prix de la tondeuse est de : 1 259 € HT  
Reprise de l'ancienne tondeuse KUBOTA : 259 €  
Soit un prix HT de 1 000 € soit 1 196 € TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions) des membres présents, Considérant la nécessité de remplacer la tondeuse, Considérant les conditions de reprise de l'ancien matériel,

- APPROUVE le devis des Ets ACS ANDELFINGER.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 21578 du budget 2003.**

### **13.2 Opération géraniums**

Monsieur le Maire propose de reconduire la campagne de fleurissement « Opération géraniums » en 2003. Il souhaiterait que cette opération soit reconduite de façon pluriannuelle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de reconduire l'opération géraniums pour la campagne de fleurissement 2003**
- FIXE la participation communale à 1,25 € par géranium, dans la limite de 6 géraniums par famille, soit une valeur de 7,50 €.**
- DECIDE que cette opération soit reconduite de façon pluriannuelle, l'augmentation de la participation communale ou la suppression de l'opération devant faire l'objet d'une nouvelle décision.**

### **13.3. Subvention communale « Ronde des Fêtes »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association « Ronde des Fêtes ». Cette aide financière est sollicitée auprès des Communes membres de l'association, dont WALDIGHOFFEN, et son montant est fixé selon un barème établi par l'association et variable suivant la taille de la Collectivité.

En contrepartie, la Ronde des fêtes apporte un support commercial, des actions de communication et autres prestations pour toutes les manifestations.

Pour la Commune de WALDIGHOFFEN, la subvention s'élève à 479 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'accorder à l'association « Ronde des Fêtes » une subvention de 479 €.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 du budget 2003 et à verser au compte n° 10278 03051 00013730745 63 ouvert au CCM BLOTZHEIM au nom de l'association « Ronde des fêtes ».**

### **13.4. Divers**

#### **13.4.1. Déclassement d'un sentier rue de Willer – résultats de l'enquête**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, M. EGLIN René étant sorti de la salle de réunion,

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi,  
Considérant qu'aucune remarque n'a été formulée pendant la durée de l'enquête publique,

Considérant l'avis favorable du commissaire – enquêteur,

- DECIDE de déclasser le sentier (section 2 n° 319 et 320) situé entre les parcelles section 2 n° 289/144 et 288/143.**
- DECIDE d'échanger l'emprise de ce sentier (section 2 n°319 et 320), avec la parcelle cadastrée section 2 n° 290/144 appartenant à M. EGLIN René.**
- FIXE la valeur d'échange à 100 €.**
- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'échange à établi par Maître KOENIG, notaire à ALTKIRCH.**

#### **13.4.2. Travaux de rénovation de la Mairie : marché de maîtrise d'œuvre**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
12.07.2002	7	Autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de marché de maîtrise d'œuvre proposé par l'Atelier d'architecture FINCK Roland Sarl, pour les travaux de rénovation de la Mairie.

Le marché est passé en application de l'article 74.11 2<sup>ème</sup> alinéa partiel du nouveau code des marchés publics et selon les dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée et de ses textes d'applications.

#### PRIX :

1. Offre de prix :

Elle est réputée établie sur la base de conditions économiques en vigueur au mois MO (mars 2003)

2. Calcul de la rémunération :

Forfait initial de rémunération F(SP) = 13 631,80 € HT  
Taux de rémunération S = 9,80 %  
Coût prévisionnel des travaux = 139 100 € HT

3. Nature de l'engagement :

Le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre au stade des études d'avant – projet définitif est affecté d'un taux de tolérance fixé à 10%

#### DELAI D'EXECUTION :

Le délai d'exécution des dossiers d'étude :

• à partir de la date de réception de la notification du contrat approuvé par le maître d'ouvrage : ESQ (ou DAIG)

- avant projet sommaire : 1 semaine

• à partir de la date de réception de la notification de l'accord de Maître d'ouvrage sur l'élément normalisé précédent, pour les autres éléments d'étude, à savoir :

- avant projet définitif : 3 semaines

- projet : 6 semaines

- dossier des ouvrages exécutés 1 semaine

Monsieur le Maire présentera les plans des travaux lors de la prochaine réunion.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'offre présentée par l'Atelier d'architecture FINCK Roland Sarl.**
- AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

#### **13.4.3. Sinistre Stéphane MUNCH**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CIADE a transmis un chèque d'un montant de 859,92 € en règlement des réparations suite au sinistre causé par M. Stéphane MUNCH (clôture devant le Centre de Secours).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTTE le remboursement de la CIADE de 859,92 €.**

#### **13.4.4. Bail – Alliance du service et de l'informatique**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>libellé</u>
22.03.2002	13.1	Local 8 rue de la République – Sté Alliance du Service et de l'Informatique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que A.S.I. informatique souhaite rendre le bail définitif.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : M. KUENY) des membres présents,

Considérant que la période d'essai est très largement dépassée

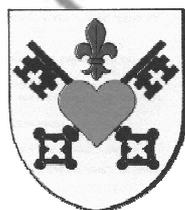
Considérant qu'il y a des arriérés de paiement,

**DECIDE de louer le local situé 8, rue de la République à A.S.I., avec effet rétroactif à compter du 1 septembre 2002, sous réserve du paiement des arriérés à la signature du bail. La durée du bail est de 3 ans et le loyer est fixé à 305 € par mois.**

**AUTORISE le Maire à signer le bail**

#### **13.4.5. Information**

Gravats : M. KUENY remercie M. EGGENSPIELER de lui avoir permis de décharger quelques gravats. M. EGGENSPIELER explique que le lieu de dépôt actuel arrive à saturation et qu'aucun autre site ne peut, à l'heure actuelle accueillir de gravats.



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 JUIN 2003**

Le 06 juin 2003, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 02 juin 2003.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :

Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Messieurs René EGLIN, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Michel NUSSBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents, excusés : Mademoiselle Françoise JERMANN, Adjointe (procuration à M. EGLIN René), M. KUENY Raphaël (procuration à M. GRIENENBERGER).

### **1. VISITE DU CHANTIER DE CONSTRUCTION D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire a donné rendez-vous à l'ensemble des conseillers municipaux sur le chantier de construction du groupe scolaire. Il a également convié Mme FLEURY Monique, Directrice de l'école, ainsi que les représentants des Associations de Waldighoffen. Etaient présents :

- ✓ Pour l'Amicale des Donneurs de Sang : MUNCH Liliane, SCHUR Angèle
- ✓ Pour l'Amicale des Sapeurs Pompiers : GRIENENBERGER Etienne, VETTER Etienne, VETTER Gilbert
- ✓ Pour l'Association des Commerçants et Artisans de Waldighoffen : DIETSCHY Fabien
- ✓ Pour l'Association des éleveurs sélectionneurs d'animaux de basse-cour : BOHRER Morand
- ✓ Pour l'Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : EGGENSPIELER Guy
- ✓ Pour l'Association Sportif de Waldighoffen : LUTZ Gérard

- ✓ Pour l'Association Temps Libre : RIEGERT Patrick
- ✓ Pour le Cercle Sportif Saints Pierre et Paul : GUSSY Patrick, HEISLER Olivier
- ✓ Pour le Club des Gens Heureux : SCHAFFHAUSER Fernand
- ✓ Pour la Société de Musique Concordia : PAIN Ludovic, KRICK Jean-Pierre

Le Maire guide les personnes à travers le chantier du groupe scolaire. La visite commence par la future salle multifonctions de 250 m<sup>2</sup> que les associations peuvent être amenées à utiliser, puis le groupe découvre la salle d'éveil et d'activité physique, la bibliothèque et le cybercentre, la salle de repos, les différentes salles de classe et le hall d'accueil.

Monsieur le Maire invite l'ensemble des personnes à se réunir à la Mairie. Il leur indique que la salle associative multifonctions offre un certain nombre de possibilités extrascolaires. Chaque association devra réfléchir quant à son utilité, comment aménager la salle, au nombre de personnes maximum qui pourront l'occuper en même temps.

- ⇒ M. DIETSCHY demande s'il est prévu des cloisons mobiles. Le Maire répond par l'affirmative et propose à priori deux séparations donc trois surfaces d'accueil modulables.
- ⇒ Mme MUNCH propose d'effectuer les dons du sang dans cette salle car elle est plus conviviale.
- ⇒ Mme FLEURY propose que le Club du 3<sup>ème</sup> âge s'y réunisse pour leur repas mensuel, une cuisine y attendant. Il faut néanmoins prévoir un lave-vaisselle.

Monsieur le Maire souhaite que chaque Association réfléchisse à l'aménagement de la salle, les installations pouvant être polyvalentes pour plusieurs Associations. Il fixe un temps de réflexion de 15 jours.

M. DIETSCHY demande par où se fera l'accès à la salle. M. EGGENSPIELER répond qu'il faut utiliser les parkings de la salle polyvalente, ceux le long de la rue des Ecoles, et ceux situés le long du terrain de football.

Mme FLEURY informe qu'une Convention d'utilisation de la salle doit être conclue entre la Commune, les Associations et l'Education Nationale. Les associations ne peuvent pas utiliser la salle si elles ne signent pas la convention.

M. PAIN ajoute que chaque Association est responsable des locaux pendant qu'elle les utilise.

La Convention d'utilisation des locaux peut être complétée par une deuxième convention liant la Commune et les Associations utilisatrices.

Monsieur le Maire remercie les représentants d'Associations présents en leur recommandant de faire leurs propositions dans les meilleurs délais.

## **2. POLITIQUE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE**

### **2.1. Projet communautaire III et Gersbach**

Monsieur le Maire rappelle le projet « Petite Enfance » (multiaccueil, périscolaires...) de la Communauté de Communes III et Gersbach. Il souhaite encourager les initiatives permettant les rencontres entre enfants et parents, Enseignants et Associations. Il regrette qu'il n'existe pas de structure d'animation intercommunale dans le village en particulier en ce qui concerne les activités d'été pour les jeunes.

Le Maire souhaite des relations et une solidarité fortes entre les villages pour pouvoir mettre en place des manifestations communes.

Sur le plan local, M. HOFF tient à rappeler l'excellente ambiance qui a animé la préparation puis le déroulement de la soirée des nouveaux arrivants. Des contacts entre les habitants et les Associations ont pu être établis.

Il souhaite désormais réunir l'ensemble des Associations plus souvent pour pouvoir organiser, de temps à autres, des manifestations sortant de l'ordinaire. Des rencontres d'une heure pourraient avoir lieu entre les Associations et des représentants du Conseil Municipal. Des réunions au niveau intercommunal auront également lieu, en prévision d'événements intercommunaux particuliers

Monsieur le Maire clôt son intervention sur le projet communautaire en insistant sur la nécessité d'une large adhésion de l'ensemble des composantes locales en particulier des différents Conseils Municipaux des Communes membres.

Dans ce but, en tant que Président de la Communauté de Communes III et Gersbach, il a entrepris le tour de l'ensemble des Assemblées et a pu constater un fort consensus. Par ailleurs, une réunion est programmée avec l'ensemble des Associations des 9 Communes membres, le 13 juin prochain, pour ouvrir la réflexion aux représentants de ces structures

A la suite de cette discussion, les représentants des Associations quittent la salle de réunion.

Monsieur le Maire revient au projet « Petite Enfance » : il a relevé que de nombreuses gardiennes sont présentes à Waldighoffen, mais que les gens deviennent exigeants et plus volatiles. De plus, les demandes de garde sont très importantes. Il est nécessaire de créer des places d'accueil supplémentaires.

Les Communes se proposant de créer des lieux d'accueil doivent faire acte de candidature auprès de la Communauté de Communes III et Gersbach. Actuellement, 4 Communes seraient intéressées : Werentzhouse, Durmenach, Muespach le Haut et Roppentzwiller. Monsieur le Maire ne souhaite pas présenter de candidature : il ne souhaite pas concentrer tous les équipements sur Waldighoffen, car il est indispensable d'avoir une réflexion communautaire.

Actuellement, les moyens financiers sont insuffisants pour faire face à la mise en place de services « Petite Enfance » ; il faudra donc augmenter les impôts locaux.

M. GRIENENBERGER fait remarquer que tous doivent payer pour quelques personnes, même ceux qui s'occupent eux mêmes de leurs enfants.

M. HEISLER a constaté que certains parents ne veulent pas confier leurs enfants aux gardiennes. M. EGLIN René indique qu'il y a souvent un retour fiscal sur l'ensemble d'une communauté même si un petit pourcentage de la population est concerné. De plus, une augmentation des charges n'entraîne pas automatiquement une augmentation des impôts.

M. GRIENENBERGER pense que l'intérêt du service rendu est perçu différemment si on connaît le coût de ce service.

Monsieur le Maire souligne que l'école est actuellement, pour la Commune, la seule passerelle pour assurer les rencontres entre habitants. Il n'y a plus assez de communication et on ressent un manque d'information pour y remédier. Il souhaite développer les activités extrascolaires pour les jeunes des écoles maternelle et primaire et le cas échéant du futur Collège, en se concentrant sur les équipements du groupe scolaire. Pour cela, il est nécessaire de créer un dialogue permanent entre enseignants, parents d'élèves et Associations.

## **2.2. Projet communal**

Monsieur le Maire rappelle l'inscription de 25 000 € au budget primitif 2003, pour marquer l'importance donnée par le Conseil à l'animation associative et économique. Pour prolonger et concrétiser cette volonté, il y a lieu d'élaborer un véritable projet communal qui devra s'articuler harmonieusement dans le projet communautaire.

Il y aura lieu de bien définir les deux niveaux pour optimiser les résultats et surtout la lisibilité pour nos habitants.

## **2.3. Convention avec les Associations**

Dans le cadre de cette démarche globale, Monsieur le Maire rappelle qu'il tient, comme déjà annoncé il y a quelques temps, à formaliser les rapports de la Municipalité avec les Associations locales, par la signature de Conventions spécifiques, en expliquant leur intérêt communal, les avantages reçus de la Collectivité publique et les services rendus notamment au niveau de formation de jeunes, de l'animation du village ou encore de la notoriété apportée éventuellement.

## **3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 MAI 2003**

Observations : M. SCHAFFHAUSER propose de préciser dorénavant pour les points concernant les droits de préemption urbain s'il s'agit de parcelles bâties ou non, et de préciser qu'il s'agit de bâtiments en copropriétés le cas échéant.

Il est également proposé de préciser le prix de vente, mais le Maire considère que cet élément est de caractère personnel et n'a donc pas à apparaître dans le compte-rendu.

Par ailleurs, le Maire propose d'informer les conseillers des demandes de permis de construire et de déclarations de travaux et en charge M. SCHIELIN Jean-Claude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce compte-rendu.

#### **4. AFFAIRE ZIMMERMANN CONTRE LA COMMUNE DE WALDIGHOFFEN : AUTORISATION AU MAIRE DE DEFENDRE DES INTERETS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne connaissance de l'Arrêt du 15 mai 2003, rendu par la Cour administrative de NANCY dans l'affaire opposant M. André ZIMMERMANN à la Commune.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le litige opposant la Commune et M. ZIMMERMANN André provient de la création d'un emplacement réservé pour l'accès au site Lang. M. ZIMMERMANN a attaqué la délibération créant cet emplacement par le motif que ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour de la réunion. Toutefois, l'inscription proposée par le Maire a été autorisée par l'ensemble du Conseil Municipal, y compris M. ZIMMERMANN Christian. Le Tribunal Administratif a donné raison à la Commune. M. ZIMMERMANN André a fait appel et la Cour d'Appel a annulé la décision. M. le Maire propose d'aller en Cassation devant le Conseil d'Etat.

Le Maire souligne que le jugement est effectué alors que le pétitionnaire est décédé. Par ailleurs, il y a lieu de s'enquérir sur la portée concrète de cette décision.

Compte-tenu des conclusions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.**
- CHARGE le Maire d'une intervention auprès de M. ZIMMERMANN Christian pour qu'il confirme devant le Tribunal son approbation de l'inscription du point à l'ordre du jour et la volonté de désistement qu'il avait pourtant déjà affirmé bien avant le jugement, la famille ayant eu satisfaction sur les conditions d'accès.**

#### **5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- parcelle section 1, n° 218/91, d'une contenance de 1,80 ares
- parcelle section 1, n° 411/91, d'une contenance de 6,59 ares
- parcelle section 1, n° 477/91, d'une contenance de 0,56 ares

*locaux dans un bâtiment en copropriété*  
appartenant à M. BRUCKNER Björn  
acquéreur : Melle TISSOT Céline

#### **6. TRAVAUX**

##### **6.1. Site Lang – aménagement de la rue Emanuel Lang**

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
07.02.2003	3	Débat d'orientation budgétaire – travaux site Lang : aménagement de la rue Emanuel Lang

##### **6.1.1. Travaux**

Monsieur le Maire présente le plan d'aménagement de la rue Emanuel Lang : la dalle couvrant le canal est fragile et doit être renforcée, et des barrières de protection seront mises en place près du bâtiment de la SCI MAT'F. Un espace vert et des places de stationnement seront créés près de ce même bâtiment.

La rue Emanuel Lang sera aménagée jusque vers la résidence « Parc des Tilleuls ». L'aménagement de la voirie s'étendra également jusque derrière la chaufferie de l'ancienne l'usine Lang.

M. EGLIN Jean-François fait remarquer qu'une partie de la voirie vers la rue de la Poste est recouverte de gravier et qu'il serait nécessaire de l'aménager. Monsieur le Maire confirme son intégration dans le projet.

### **6.1.2. marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre présentée par le Cabinet Maurice et Rémi OSTERMANN, pour l'aménagement de la rue Emanuel Lang.

Le marché est passé en application du Code des Marchés Publics et suivant les dispositions de la loi MOP (85-704) du 12 juillet 1985 relatives à la Maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée modifiée par la loi (88-1090) du 1<sup>er</sup> décembre 1988 et conformément aux décrets 93-1268 du 29 novembre 1993 et Arrêté du 21 décembre 1993.

Son montant est inférieur au seuil de 90.000 €. Il peut donc être passé sans formalité préalable. Par ailleurs, Monsieur le Maire signale l'urgence de faire aboutir ce projet d'une part pour assurer un accès décent pour les lots déjà vendus et d'autre part, pour pouvoir encore bénéficier des crédits européens.

#### **PRIX :**

1) Offre de prix

Elle est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois « mo » (juin 2003).

2) Calcul de rémunération

- \* catégorie de l'ouvrage : infrastructure
- \* étendue de la mission : mission de maîtrise d'œuvre
- \* complexité de la mission : mission complète

coût prévisionnel des travaux H.T. :	280 000,00 €
taux de rémunération :	9,80 %
forfait de rémunération H.T. :	27 440,00 €
T.V.A. 19,60 % :	5 378,24 €
<b>Total des honoraires TTC :</b>	<b>32 818,24 €</b>

3) Nature de l'engagement

Taux de tolérance pour l'engagement :

- \* premier engagement : 15 % par rapport au coût prévisionnel des travaux HT
- \* deuxième engagement : 8 % par rapport à la somme globale H.T. des contrats de travaux dont les études d'exécution ont été assurées par le Maître d'œuvre.

#### **DELAIS D'EXECUTION**

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés à partir de la date de réception de notification du contrat, sont les suivants :

- avant-projet (A.P.R.) : 8 semaines
- projet (P.R.O.) : 8 semaines

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de confier l'exécution de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue Emanuel Lang au Cabinet OSTERMANN Maurice et Rémi.**
- APPROUVE l'offre présentée par le Cabinet retenu.**
- AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

### **6.2. PAE rue de Ferrette – travaux d'extension : marché de maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle que dans ce secteur une maison d'habitation est en cours de construction et une demande de permis de construire est actuellement en cours. Il devient urgent de prolonger les réseaux jusqu'au bout du P.A.E

Le Maire présente à l'Assemblée la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre présenté par le Cabinet Maurice et Rémi OSTERMANN, pour l'aménagement du PAE rue de Ferrette – 2<sup>ème</sup> tranche.

Le marché est passé en application du Code des Marchés Publics et suivant les dispositions de la loi MOP (85-704) du 12 juillet 1985 relatives à la Maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée modifiée par la loi (88-1090) du 1<sup>er</sup> décembre 1988 et conformément aux décrets 93-1268 du 29 novembre 1993 et Arrêté du 21 décembre 1993.

Son montant est inférieur au seuil de 90.000 €. Il peut donc être passé sans formalités préalables.

### **PRIX :**

1) Offre de prix

Elle est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois « mo » (juin 2003).

2) Calcul de rémunération

- \* catégorie de l'ouvrage : infrastructure
- \* étendue de la mission : mission de maîtrise d'œuvre
- \* complexité de la mission : mission complète

coût prévisionnel des travaux H.T. :	143 500,00 €
taux de rémunération :	9,80 %
forfait de rémunération H.T. :	14 630,00 €
T.V.A. 19,60 % :	2 756,35 €
<b>Total des honoraires TTC :</b>	<b>16 819,35 €</b>

3) Nature de l'engagement

Taux de tolérance pour l'engagement :

- \* premier engagement : 15 % par rapport au coût prévisionnel des travaux HT
- \* deuxième engagement : 8 % par rapport à la somme globale H.T. des contrats de travaux dont les études d'exécution ont été assurées par le Maître d'œuvre.

### **DELAIS D'EXECUTION**

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés à partir de la date de réception de notification du contrat, sont les suivants :

- avant-projet (A.P.R.) : 8 semaines
- projet (P.R.O.) : 8 semaines

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de confier l'exécution de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du PAE rue de Ferrette – 2<sup>ème</sup> tranche au Cabinet OSTERMANN Maurice et Rémi.**
- APPROUVE l'offre présentée par le Cabinet retenu.**
- AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

### **6.3. Aménagements de sécurité en traverse d'agglomération**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.11.2001	11.2	Décision d'étude de sécurité sur RD 463 / 9bis
23.01.2002	5	Décision de travaux 2002
22.03.2002	5.2	Vote de crédits au budget 2002
14.03.2003	5	Report crédits au budget 2003

Monsieur le Maire rappelle que ce point s'inscrit dans la démarche initiée depuis 2001 et propose de prendre les décisions de lancer l'élaboration concrète des projets.

#### **6.3.1. RD 9bis – rue de la République**

L'étude devra porter sur l'aménagement de voirie entre le carrefour avec la rue de Willer et la limite intercommunale avec la Commune d'Oberdorf. Le Maire propose de réduire la largeur de la chaussée à 6,5 mètres, ce qui implique le recalibrage de la chaussée. Des places de stationnements peuvent ainsi être créées sur un côté, alternativement de part et d'autre de la chaussée. Il serait opportun d'enterrer les réseaux secs dans le cadre de ces travaux et de mettre en place certaines infrastructures d'animations commerciales.

Le Maire présente à l'Assemblée la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre établi par la Direction Départementale de l'Équipement du Haut-Rhin, pour l'aménagement de la rue de la République.

Le montant des honoraires sera inférieur au seuil de 90.000 €. Le marché peut donc être passé sans formalités préalables.

#### **PRIX :**

1) Offre de prix

Elle est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois « mo » : novembre 2002

2) Calcul de rémunération

Coût prévisionnel des travaux H.T. :	685 000,00 €
Forfait provisoire de rémunération H.T. :	36730,00 €
T.V.A. :	7 199,08 €
<b>Total TTC :</b>	<b>43 929,98 €</b>

#### **DELAIS D'EXECUTION**

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés à partir de la date de réception de notification du contrat, sont les suivants :

▀ Etudes préliminaires (EP) :	5 mois
▀ Avant projet (AVP) :	4 mois
▀ Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) :	3 mois
▀ Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) :	10 mois
▀ Assistance lors des opérations de réception (AOR) :	4 mois

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de confier l'exécution de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la rue de la République à la Direction Départementale de l'Équipement du Haut-Rhin, représentée localement par Madame le chef de la subdivision territoriale de FERRETTE.**
- APPROUVE l'offre présentée par la Direction Départementale de l'Équipement du Haut-Rhin retenu.**
- AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

#### **6.3.2. RD 463 – rue du Maréchal Joffre et rue du 19 novembre**

Monsieur le Maire propose de lancer des consultations pour confier la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue du Maréchal Joffre et la rue du 19 novembre.

M. HEISLER fait remarquer que la réfection des nids de poules devant la n°6 de la rue du 19 novembre ne tient pas.

M. GRIENENBERGER relève aussi l'affaissement de la chaussée devant les Commerces du 30 rue de la République. Monsieur le Maire constate que l'aménagement de la rue de la République débutera au niveau de ces commerces. La chaussée sera réparée à ce moment.

Il est également relevé que l'ensemble des tabourets-syphons ont été bouchés lors de l'orage du 28 mai dernier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE du lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux concernés.**

- CHARGE le Maire de l'exécution de cette décision, en application du Code des Marchés Publics, la forme de la consultation étant celle du marché simplifié.**

#### **6.4. Extension du groupe scolaire – avenant au marché lot 10**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la concertation avec les enseignants et les Services de l'Education Nationale, il est apparu l'opportunité d'équiper, non seulement le cybercentre mais également l'ensemble des salles de classe du groupe scolaire.

Dans ce but, un groupe de travail composé du Conseiller Pédagogique de l'Education Nationale, M. WUNENBURGER Guy, spécialisé par sa profession en ce domaine et Mme FLEURY Monique, Directrice de l'Ecole, ont élaboré un plan des réseaux indispensables.

Une estimation a été demandée à l'entreprise CET, chargée du lot 10 – courants faibles, mais aussi à SUD ALSACE Electricité, pour avoir une référence extérieure.

L'offre CET s'est avérée mieux disante et la moins élevée. Elle s'élève à 23 000 €.

Monsieur le Maire indique que l'avancement du chantier en cours nécessite une exécution urgente pour éviter des surcoûts importants et la mise en place de goulottes inesthétiques.

La Commission d'appel d'offre a donné à un AVIS FAVORABLE pour la conclusion d'un Avenant au marché CET – lot 10 : Electricité – courants faibles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le devis de l'entreprise CET d'un montant de 23 000,00 €.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise CET, ainsi que toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

## **7. DIVERS**

### **7.1. Aménagement de trottoir rue de Willer**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été convenu de procéder à la réfection des trottoirs. Il présente le devis établi par les Ets SCREG EST relatif à l'aménagement du trottoir devant la maison d'habitation n°11 de la rue de Willer. Le devis s'élève à 480,00 € HT soit 574,00 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL après délibération, à l'unanimité des voix,

- APPROUVE le devis établi par l'entreprise SCREG EST.**
- AUTORISE le Maire à payer la dépense sur facture, les crédits étant prévus à l'article 2315 opération 38 – aires de trottoirs.**

### **7.2. Orage du 28 mai 2003**

L'orage du 28 mai a occasionné de nouvelles coulées de boue le long de la rue des Vergers et de la rue Bellevue, de Willer et en aval, la rue de la République, la place Jeanne d'Arc et la rue du 19 novembre jusqu'à l'III. Des caves ont été inondées.

Monsieur le Maire indique qu'une demande de déclarations de catastrophe naturelle sera faite auprès de la Préfecture.

En ce qui concerne les rues Bellevue et des Vergers, Monsieur le Maire répond que les aménagements d'amélioration ont été faits au maximum : la tranchée ne peut être poursuivie, il n'y a plus de pente. Par ailleurs, un chargement plus important des canalisations existantes sont de nature à aggraver le risque de refoulement par les caves. La seule solution consiste en la pose d'un fort diamètre d'évacuation directement vers l'III, en partenariat avec la Commune d'OBERDORF.

### 7.3. Frais de location des bâtiments modulaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les frais de location de bâtiments modulaires installés sur le chantier de l'école doivent être imputés en section de fonctionnement et non en investissement comme cela a été le cas jusqu'à ce jour. Aussi, afin de pouvoir régulariser la situation, il y a lieu de voter les crédits nécessaires.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VOTE les transferts de crédits suivants :**
- |                                 |             |
|---------------------------------|-------------|
| au compte R 2313 opération 30 : | + 79 050 €  |
| au compte D 2313 opération 30 : | - 22 750 €  |
| au compte R 021 :               | - 101 800 € |
| au compte D 023 :               | - 101 800 € |
| au compte 6135 :                | + 101 800 € |

### 7.4. Fontaine de la place de la Mairie

La fontaine ne fonctionne pas encore, et M. HEISLER demande si elle sera mise en service. Monsieur le Maire informe qu'il envisage de faire relier cet ouvrage à l'alimentation de l'ancienne fontaine de la rue de Bâle. Il présente un devis établi par l'entreprise René ENDERLIN, et s'élevant à 1 875,00 € HT, soit 2 242,50 € TTC.

M. GRIENENBERGER s'informe sur la mauvaise qualité de finition des travaux de pose du réseau gaz à cet endroit. M. EGGENSPIELER répond que des pavés seront reposés tout le long de la tranchée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- APPROUVE les travaux de pose de canalisation alimentant la fontaine place Jeanne d'Arc**
- APPROUVE le devis de l'Entreprise René ENDERLIN, d'un montant de 1875,00 € HT soit 2 242,50 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à payer la dépense qui sera réglée sur les crédits inscrits à l'article 2315, opération 40 : sécurité en traverse d'agglomération.**

### 7.5. PAE Baumgarten

Monsieur le Maire rappelle que l'élargissement de la rue de Roppentzwiller nécessite une cession de terrain d'une profondeur d'environ 3 mètres par les propriétaires riverains. Il propose un prix d'acquisition de 3 048 €.

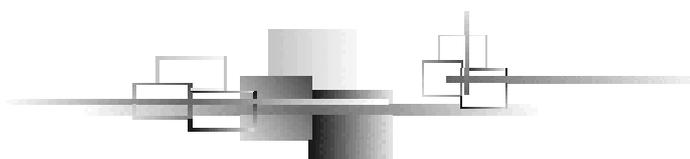
M. SCHAFFHAUSER souhaite savoir si le terrain de M. LITSCHIG René est également concerné par l'élargissement. Le Maire répond par la négative dans ce premier temps, mais que l'élargissement devra effectivement être également prolongé à cet endroit.

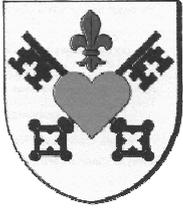
M. GRIENENBERGER fait remarquer que le lit de l'Ill s'élargit dans ce secteur et qu'il y a menace sur la voirie.

### 7.6. Cession de terrain à M. WEIGEL Marc

M. SCHAFFHAUSER se renseigne sur l'état d'avancement de la cession de terrain à M. WEIGEL Marc. Monsieur le Maire lui répond que l'arpentage a été effectué et que le prix de vente reste à fixer.

*Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 00.*





# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## EN DATE DU 16 JUIN 2003

Le 16 juin 2003, à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 12 juin 2003.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire :

Monsieur Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Messieurs René EGLIN, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Michel NUSSBAUMER, Fernand SCHAFFHAUSER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER.

Etaient absents : Mme Françoise JERMANN, Adjointe (procuration à M. René EGLIN), excusée, M. Jean-François EGLIN (procuration à M. le Maire), excusé, MM Dominique BILLAND, non excusé, Raphaël KUENY, non excusé.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 45

### **1. WELDOM : AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE TRANSFERT-EXTENSION SUR TERRAIN COMMUNAL AUPRES DE LA CDEC**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la demande présentée par la S.A. BAEUMLIN – WELDOM pour déposer un dossier d'autorisation auprès de la CDEC pour création par transfert-extension d'un futur WELDOM à WALDIGHOFFEN.

Monsieur le Maire indique également que ce projet est conditionné par l'implantation du SUPER U, locomotive commerciale, pour lequel l'autorisation a été délivrée lors de la réunion du 16 mai dernier.

Le Maire présente le projet d'implantation des deux surfaces de vente. La surface de terrain annoncée est d'environ 0,80 hectare pour le projet WELDOM et 2,05 hectare pour le projet SUPER U.

WELDOM, qui fait partie depuis des générations du commerce traditionnel local, est obligé de s'adapter aux contraintes actuelles du marché, et son éclatement de part et d'autre de la RD 463, fortement circulée, est un lourd handicap. Par ailleurs, aucune extension n'est possible sur place, et les dirigeants prévoient qu'en cas d'échec de l'opération, de rechercher une implantation extérieure.

Les différentes considérations ont été largement évoquées lors de la discussion du point 2 de la réunion du 16 mai. Elles restent valables et les éléments positifs sont mêmes confortés par cette initiative groupée avec SUPER U.

En ce qui concerne le Collège, Monsieur le Maire regrette que les chances d'aboutissement se soient énormément réduites. De toute façon, selon les dernières informations reçues, aucune décision ne devrait être prise avant l'automne 2004.

En tout état de cause, il reste disponible environ 1,50 hectares de terrain communal, auquel pourrait s'ajouter environ 0,40 hectare de terrain privé. Par ailleurs, ces terrains se situent en face de la salle polyvalente et des terrains sportifs communaux. L'ensemble de ces disponibilités devrait suffire pour assurer les besoins d'un collège de 300 à 400 places, taille désormais souhaitée pour les nouveaux collèges.

En ce qui concerne l'accès à cette zone commerciale, il se fera par la rue de l'Artisanat et par la rue de l'III. Le chemin d'Oberdorf ne sera pas concerné. M. NUSSBAUMER demande si ce chemin ne peut pas être mis en sens unique. Le Maire précise que l'aménagement sera vu lors de l'aménagement de la RD 463, rue du 19 novembre. A la demande de MM GRIENENBERGER, CHRETIEN, HEISSLER et SCHAFFHAUSER, auxquels se joint M. HOFF, le vote est effectué à bulletins secrets.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vote secret, à l'unanimité de TREIZE VOIX POUR et ZERO VOIX CONTRE

- AUTORISE** la S.A. BAEUMLIN - WELDOM représentée par M. BAEUMLIN Jean-Marie à déposer auprès de la CDEC du Haut-Rhin son dossier pour la création par transfert – extension d'un WELDOM à WALDIGHOFFEN.

L'autorisation vaut pour les parcelles de terrain cadastrées section 8 n° 123 et 251, dont la Commune est propriétaire à WALDIGHOFFEN.

Elle est valable un an avec possibilité de reconduction.

- AUTORISE** le Maire à signer toute pièce administrative concernant cette autorisation.

## **2. COMPROMIS DE VENTE TERRAINS COMMUNAUX CADASTRES SECTION 8 N° 123, ET 251**

Le succès de la procédure d'autorisation par la CDEC des projets de création – extension SUPER U et WELDOM est subordonnée à la signature d'un compromis de vente signée entre les pétitionnaires et la Commune propriétaire du terrain.

La surface nécessaire en globalité pour ces deux projets présentés en synergie est de 2,85 hectares. La transaction portera donc en cas de décision positive sur les deux parcelles cadastrées 123 et 251 en section 8, d'une surface totale de 3ha 29a 53ca.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de l'are à 800 €.

M. SCHAFFHAUSER demande qui financera les travaux d'accès aux magasins. M. le Maire répond que les travaux d'accès sont à la charge de la Commune mais que les viabilités internes seront prises en charge par les intéressés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
Vu l'intérêt des projets présentés pour l'avenir économique de la Commune,

à la majorité des voix (1 voix contre : M. SCHAFFHAUSER)

- AUTORISE** le Maire à signer un compromis de vente entre la SCI WELDOM S.T.A et la Commune, pour la cession d'un terrain d'environ 80 ares, sur la base de 800 € l'are, à prélever sur l'emprise des parcelles cadastrées n° 123 et 251, en section 8, dans la configuration du projet général retenu.

à la majorité des voix (2 voix contre : MM SCHAFFHAUSER et HEISLER)

- AUTORISE** le Maire à signer un compromis de vente entre la SARL DUPOUX-KIRSCHER et la Commune pour la cession d'un terrain d'environ 2,05 hectares, sur la base de 800 € l'are, à prélever sur l'emprise des parcelles cadastrées n° 123 et 251, en section 8, dans la configuration du projet général retenu.

## **3. CREATION D'UNE ZAC**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à réaffirmer sa position pour l'implantation d'un collège à WALDIGHOFFEN en réponse aux besoins des effectifs à scolariser sur le secteur à l'avenir.

Les terrains restant disponibles seront donc réservés à cette éventualité, à savoir :

- Le solde des surfaces de terrains communaux après distraction de l'emprise prévisionnellement consacrée au projet SUPER U / WELDOM, soit 1ha 52a 92 ca.
- Les terrains à propriété privée classés en zone UE du POS et qui pourraient se libérer. A ce titre, le Maire rappelle la délibération du 27 novembre 1992 instituant le droit de préemption urbain, notamment pour réaliser des équipements collectifs. La création d'une ZAC n'est donc pas nécessaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CONFIRME** sa position du 14 mai 2001 pour la mise à disposition d'un terrain communal pour la construction d'un collège à WALDIGHOFFEN.
- REAFFIRME** sa volonté pour la confortation de la réserve foncière pour cet équipement collectif en utilisant le droit de préemption.

#### 4. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de Monsieur le Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- Parcelle section 1 n° 42, d'une contenance de 9,20 ares, maison d'habitation  
Appartenant à Mme SCHMITT Pia  
Acquéreurs : Epoux KOPP Jonathan
- Parcelle section 7 n° 260/172, d'une contenance de 6,76 ares, maison d'habitation  
Appartenant à Mlle BOY Marie-Christine  
Acquéreurs : Epoux MEYER Yann

#### 5. TRAVAUX URGENTS AU SITE LANG

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 juin confiant la maîtrise d'œuvre des travaux au Cabinet OSTERMANN. Le dossier général de travaux pourra être présenté prochainement pour être soumis à nos partenaires financiers : Département, ETAT (crédits Saône-Rhin), CEE (Objectif 2).

Cependant, dans l'immédiat, des travaux s'avèrent urgents d'une part pour assurer un accès normal aux immeubles déjà occupés et d'autre part délimiter le lot de la SCI MAT'F qui va entreprendre ses travaux extérieurs.

Le coût de ces travaux s'établit à près de 13 500 € en y incluant un revêtement bicouche provisoire.  
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'exécution des travaux urgents cités s'élevant prévisionnellement à 13 500 €, le cas particulier du revêtement bicouche étant rediscuté pour confirmation lors de la prochaine réunion.**
- CHARGE le Maire du choix de l'offre mieux disante, un devis étant demandé à l'entreprise EN CER, chargée des travaux pour la SCI MAT'F, et à l'entreprise SCREG.**
- AUTORISE le Maire à payer la dépense qui sera à régler sur les crédits du compte 2315 opération 6.**

#### 6. CREATION DE PLATEFORME SITE ECOMARCHE

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de refaire la plate-forme au niveau du magasin ECOMARCHE. Les travaux consistent en la mise en place de terre végétale et un aménagement paysager par exemple avec des arbustes. De plus, au bas du talus, sera installée une plate forme facilitant le dépôt des déchets verts dans la benne prévu à cet effet, qui sera donc déplacée à cet endroit.

Un devis a été demandé à l'Ets ROKEMANN. Il s'élève à 9 610,27 € HT. Cependant, une partie des travaux, celle concernant l'aménagement du site de ramassage des déchets-verts, est prise en charge par la Communauté de Communes Ill et Gersbach. Les prestations restant à la charge de la Commune sont :

- décapage de la terre végétale sur le bas : 720,00 €
  - travaux de terrassement et nivellement des déblais : 2 880,00 €
  - réglage et finition des talus : 375,00 €
  - mise en place de terre végétale sur talus et plateau : 930,00 €
- soit au total : 4 905,00 € HT

soit 5 866,38 € TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'exécution des travaux de création de la plate-forme.**
- APPROUVE le devis présenté par l'entreprise ROKEMANN, en ce qui concerne les frais incombant à la Commune.**
- AUTORISE le Maire à payer la dépense sur facture, qui sera régler sur les crédits du compte 2315, opération 43 : travaux divers de voirie.**

## **7. DIVERS**

### **7.1. Affaire ZIMMERMANN / COMMUNE**

Monsieur le Maire rend compte de la conversation qu'il a eue avec l'avocat chargé du dossier. La validité du P.O.S. n'est pas mise en cause par la décision de la Chambre d'Appel.

Monsieur le Maire aura un nouveau contact dans une dizaine de jours. Il permettra de fixer la démarche à suivre qui sera décidée lors de la prochaine réunion.

### **7.2. Classe verte**

Le Maire présente aux conseillers la lettre de remerciement des élèves ayant participé à la classe de découverte à STOSSWIHR.

### **7.3. Motion de soutien pour la construction du 7<sup>ème</sup> collège**

Le Maire informe l'Assemblée que la Commune d' OBERDORF a pris une délibération de soutien à l'implantation du 7<sup>ème</sup> collège du Sundgau à WALDIGHOFFEN, à l'unanimité des membres du Conseil.

### **7.4. Fête des tisserands**

Monsieur le Maire remercie Mlle JERMANN et tous les bénévoles ayant participé à l'organisation de la Fête des Tisserands. Il remercie également les sapeurs pompiers qui sont intervenus pour sécuriser le feu d'artifice de la fête. Il tient aussi à les remercier d'être intervenus après l'orage du 28 mai 2003 pendant une bonne partie de la nuit et le samedi suivant. Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 500 € à l'amicale des sapeurs pompiers de Waldighoffen.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. GRIENENBERGER ayant quitté la salle,

- DECIDE d'accorder une subvention de 500 € à l'amicale des Sapeurs Pompiers de WALDIGHOFFEN.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6574 ouvert au budget 2003, et à verser au compte n° 10278 03134 00030851041 12 ouvert auprès de la CCM REGIO PLUS de WALDIGHOFFEN.**

### **7.5. Association Foncière**

Le Maire informe les conseillers sur la réunion de l'Association Foncière du 16 juin 2003. Elle propose de stabiliser des chemins ruraux par la mise en place d'une couche d'enrobé. Ces travaux éviteront le dévalement des cailloux lors des gros orages, comme celui du 28 mai. Monsieur le Maire soumettra un avant-projet d'aménagement lors de la prochaine réunion.

M. GRIENENBERGER fait remarquer que ces phénomènes suite aux orages n'existaient pas il y a 25 ans. Les changements des pratiques de cultures sont entre autres en cause.

M. HEISLER propose de faire faucher les fossés. Monsieur le Maire souhaite confier ces travaux à l'entreprise qui a effectué le fauchage en 2002. M. SCHUR Gérard, Vice-Président de l'Association Foncière prendra contact.

### **7.6. Fonctionnement de l'Ecole Maternelle**

Le contrat « emploi-jeune » de Melle ROGER Stéphanie va arriver à échéance. Melle ROGER était chargée de l'animation au niveau de l'école maternelle. A ce propos, Monsieur le Maire informe de la nécessité, compte tenu de l'accroissement des élèves et donc des classes, de créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un accord de principe.

La décision définitive sera prise lors de la prochaine réunion, après inscription préalable à l'ordre du jour.

## **7.7. Service de promotion de la santé en faveur des élèves**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
05.06.2000	15.1	Service de promotion de la santé en faveur des élèves

Monsieur le Maire rappelle la décision de prise en charge de l'affranchissement des courriers de la Promotion de la Santé en faveur des Elèves.

Pour l'année 2003, le paiement de l'affranchissement d'effectuera sur la base de 0,15 € par enfant scolarisé, les services de l'Inspection Académique indiquant un effectif de 129 élèves.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les conditions de prise en charge de ces frais d'affranchissement qui s'élèvent à 19,35 € (129 x 0,15 €), pour l'année 2003.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6067 du budget 2003.**

## **7.8. Subvention aux clubs sportifs**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du barème de calcul de l'aide financière départementale octroyée aux clubs sportifs au titre des jeunes licenciés. Pour en bénéficier, la participation communale doit s'élever à un montant au moins équivalent à l'aide départementale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'accorder au titre de l'année 2003, l'aide en faveur des jeunes licenciés selon le barème fixé, à savoir :**
  - **Cercle Sts Pierre et Paul (basket), 89 licenciés : 542,90 €**
  - **AS WALDIGHOFFEN (foot), 19 licenciés : 120,00 €**

Le cercle d'échecs du Sundgau n'ayant plus son siège social à Waldighoffen, Monsieur le Maire demande de surseoir à la décision en ce qui le concerne. Il va se renseigner auprès des responsables pour avoir des précisions avant décision.

## **7.9. Panneau d'affichage basket**

M. EGGENSPIELER présente un devis établi par la société BODET, à la demande du Cercle Sportif Sts Pierre et Paul. Il concerne l'acquisition d'un panneau d'affichage pour un montant de 3 813,00 € HT, y compris la reprise de l'ancien panneau, soit 4 560,95 € TTC. L'équipement sélectionné apparaît présenter la meilleure fiabilité et est le plus adapté par rapport à ce qui existe sur le marché.

M. HEISSLER préconise d'ajouter une grille de protection sur le panneau, pour le protéger des impacts de ballon et de l'installer sur le mur long de la salle polyvalente.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition d'un panneau d'affichage.**
- APPROUVE le devis de la société BODET, d'un montant de 4 560,95 € TTC**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense qui sera imputée sur les crédits inscrits à l'article 2184, opération 45 de la Section d'Investissement.**

## **7.10. Logement communal 4 rue des Ecoles – rez-de-chaussée**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
27.09.2001	15	Location logement 8, rue de la République à Mme GROSHEITSCH Rosa

Le Maire informe l'Assemblée que le logement sis au rez de chaussée du 4 rue des Ecoles va être libre à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2003. M. EGGENSPIELER indique qu'il n'y a pas de travaux importants à effectuer, et que le logement peut être reloué immédiatement

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'attribution du logement au 8 rue de la République à Mme GROSHEITSCH Rosa, il lui a été indiqué qu'elle recevrait un logement au 4 de la rue des Ecoles, dès que la possibilité se présente. Il propose donc de lui louer ce logement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la location, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2003, du logement situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 4 rue des Ecoles à Madame GROSHEITSCH Rosa.**
- FIXE le loyer mensuel à 334,41 €.**

#### 7.11. Vente terrain communal à M. WEIGEL Marc

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
27.09.2001	9	Avis favorable de principe à la vente du terrain d'accès à M. WEIGEL Marc

Le Maire propose de fixer le prix de vente des parcelles section 1 n° 458/23, 459/22, 462/20 et 327/20 d'une contenance totale de 0,87 ares.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de vendre à M. WEIGEL Marc les parcelles cadastrées comme suit :**
  - \* **Section 1 n° 458/23, d'une contenance de 0,18 ares**
  - \* **Section 1 n° 459/22, d'une contenance de 0,05 ares**
  - \* **Section 1 n° 462/20, d'une contenance de 0,01 ares**
  - \* **Section 1 n° 327/20, d'une contenance de 0,63 ares**
- FIXE le prix de vente à 750 € l'are.**
- AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.**

Plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 21 h 45.



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 JUILLET 2003

Le 11 juillet 2003, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 07 juillet 2003.

Etaients présents, sous la présidence de M. Henri HOFF, Maire :  
M. Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mlle Françoise JERMANN, Adjoint (à partir de 19h40), MM. René EGLIN, Adjoint (à partir de 19h45), Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Mme Evelyne HERMANN, MM Jean-François EGLIN, Dominique BILLAND, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Mlle Françoise JERMANN, jusqu'à 19 h 40, excusée, procuration à M. BILLAND Dominique, MM. René EGLIN, jusqu'à 19 h 45, excusé, Michel NUSSBAUMER, excusé, procuration à M. Jean-Claude SCHIELIN, Fernand SCHAFFHAUSER, non excusé, Olivier HEISSLER, excusé, procuration à M. Etienne GRIENENBERGER.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 15 en passant à l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 06 JUIN 2003 ET 16 JUIN 2003**

Compte-rendu du 06.06.2003 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (1 abstention : M. KUENY Raphaël, absent à la réunion) des membres présents et représentés, approuve ce compte-rendu.

Compte-rendu du 16.06.2003 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (3 abstentions : MM EGLIN Jean-François, BILLAND Dominique, KUENY Raphaël, absents à la réunion) des membres présents et représentés, approuve ce compte-rendu.

## **2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des voix, décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- \* parcelle section 3 n° 371/10, d'une contenance de 2,14 ares
- \* parcelle section 3 n° 372/10, d'une contenance de 11,78 ares

*locaux dans un bâtiment en copropriété*  
appartenant à M et Mme KOPP Jonathan  
acquéreur : Mlle MONA Estelle

En raison d'une autre aliénation dont la demande n'est pas parvenue en Mairie, la question se pose de savoir si les locaux en copropriétés de plus de 10 ans sont soumis ou non au droit de préemption urbain. M. SCHIELIN propose de vérifier dans la délibération initiale.

## **3. AMENAGEMENT DU SITE LANG**

### **3.1. Travaux urgents**

#### Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
16.06.2003	5	Approbation de l'exécution des travaux urgents

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le résultat de la consultation effectuée : l'entreprise ENCER a présenté l'offre la plus basse pour un montant de 13 203,23 € HT soit 15 791,06 € TTC. Il rappelle que les travaux consistent en la pose de pavés le long de la limite de propriété SCI MAT'F en direction de l'immeuble « Parc des Tilleuls », ainsi qu'à l'avant du bâtiment de la SCI côté canal. Sur la chaussée, sera posé un revêtement bi-couche provisoire.

Sur proposition du Maire, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le choix de l'entreprise ENCER pour la réalisation des travaux, ceux-ci se limitant aux prestations indispensables, incluant cependant l'exécution du revêtement bi-couche.**
- APPROUVE les prix proposés**
- AUTORISE le Maire à payer la dépense.**

Arrivées de Melle Françoise JERMANN à 19h40 et de M. René EGLIN à 19h45.

### **3.2. Projet voirie, réseaux et abords : demande de subvention**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du site Lang, dressé par le Cabinet OSTERMANN. Il comprend :

- l'aménagement de la rue Emanuel Lang
- l'aménagement de places de stationnement, des accès publics aux lots
- l'aménagement de la cour derrière la chaufferie
- l'aménagement des abords de l'accès au Site
- l'aménagement du canal (consolidation et création d'une rampe de dissipation d'énergie)

Les travaux sont estimés à 350 000,00 € HT soit 418 600 € TTC.

L'ensemble des terrains d'emprise a été versé dans le domaine public de la Commune. En ce qui concerne l'aménagement paysager, le Maire propose de consulter 4 à 5 paysagistes.

Les travaux concernés peuvent bénéficier de subvention de l'Etat (crédits Saône-Rhin : 25%), du Département (voirie communale : 30%), crédits européens (revitalisation friche industrielle : 25%).

Le financement prévisionnel peut être établi comme suit :

✚ subvention de l'Etat :	87 500,00 €
✚ subvention Département :	105 000,00 €
✚ subvention européenne :	87 500,00 €
✚ autofinancement et emprunt :	70 000,00 €
✚ avance TVA :	<u>68 600,00 €</u>
<b>TOTAL TTC :</b>	<b><u>418 600,00 €</u></b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'exécution des travaux présentés.**
- CHARGE le Maire de solliciter les subventions.**
- APPROUVE le financement présenté, les crédits correspondants étant inscrits à l'article 2315 opération 6 de la Section Investissement du budget 2003.**
- S'ENGAGE à prendre en charge la différence au cas où les subventions accordées n'atteindraient pas le montant sollicité.**

### 3.3. Divers

#### **3.3.1. Site Lang : projet de brasserie artisanale**

M. BILLAND se renseigne sur l'avancement de l'aménagement des anciens bureaux de l'usine Lang. Le Maire indique que le projet de « Brasserie Artisanale » paraissait bien engagé et les promoteurs bien motivés sur un beau projet très intéressant pour la Commune. Selon le dernier entretien avec M. SIRGUEY, ce serait au niveau de la Banque sollicitée pour un prêt que le projet est bloqué.

M. BILLAND souligne que ce bâtiment est bien positionné géographiquement pour un projet hôtelier ou de restauration et qu'il serait judicieux de revoir les clauses du contrat signé avec SIRGUEY.

Monsieur le Maire remarque que systématiquement les projets échouent sur ce bâtiment et se demande s'il n'y a pas un problème de fond sur la manière dont ces dossiers sont traités.

Il propose de remettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour une décision à prendre en toute connaissance de cause.

#### **3.3.2. Restaurant ENDERLIN**

Le Maire souligne que la situation est identique en ce qui concerne l'ancien restaurant ENDERLIN. Une ébauche de projet avait été présentée quelques jours avant la fin de l'échéance du contrat, projet qui a été sans suite. Monsieur le Maire indique qu'il a bloqué ce dossier, le projet en cours ne répondant plus à la présentation initiale et ne s'inscrivant plus dans l'esprit de la préemption initiale.

## **4. EXTENSION GROUPE SCOLAIRE**

### **4.1. Avenant n°3 au marché SCHWOB – lot n°02 : Gros œuvre**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été proposé d'augmenter la hauteur disponible sous plafond du sous-sol de l'Ecole Maternelle, par la démolition du dallage du sol, dans le but d'optimiser au maximum l'utilisation de ces locaux. De ce fait, des travaux collatéraux sont nécessaires : enlèvement du mur en pierre existant qui devait être conservé, et réabaissement par sciage de la rampe d'accès handicapés. L'extérieur peut aussi être aménagé en terrasse exploitable en annexe de la salle associative.

Le montant de ces travaux s'élève à 15 074,00 € HT, soit 18 028,50 € TTC.

Le nouveau montant du marché souscrit avec l'entreprise SCHWOB passe ainsi à 544.841,08 € TTC pour la tranche ferme. La tranche conditionnelle restant inchangée à 389.599,81 € TTC.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie ce même jour 11 juillet 2003 et a donné un avis favorable à la conclusion d'un avenant n°3 au marché SCHWOB.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'avenant n°3 au marché de l'entreprise SCHWOB, lot 2 – gros œuvre, pour un montant de 18 028,50 € TTC.**
- CONSTATE que les crédits sont disponibles sur l'article 2313 opération 30 de la Section Investissement du budget 2003.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°3.**

### **4.2. Avenant n°1 au marché INTER'STORE – lot n°06 : stores**

Monsieur le Maire indique que le projet initial prévoyait une commande manuelle des stores. Cependant, il est proposé d'automatiser l'ensemble des commandes des stores. L'entreprise titulaire du marché présente un devis établi sur la base de l'installation de récepteurs radios et de télécommandes.

L'ensemble de ces équipements et de leur mise en place s'élève à 2 390,00 € HT, soit 2.858,44 € TTC.

Le nouveau montant du marché souscrit avec l'entreprise INTER'STORE passe ainsi à 92.205,62 € TTC pour la tranche ferme. La tranche conditionnelle restant inchangée à 60.480,52 € TTC.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie ce même jour, 11 juillet 2003, et a émis un avis favorable à la conclusion d'un avenant n°1 au marché INTER'STORE.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché de l'entreprise INTERSTORE, lot 06 – stores, pour un montant de 2 858,44 € TTC.**
- CONSTATE que les crédits sont disponibles sur l'article 2313 – opération 30 de la Section Investissement du budget 2003.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1.**

### **4.3. Avenant n°1 au marché Menuiserie MEYER Eric – lot n°08 : menuiseries intérieures**

Une variante est proposée au projet initial en ce qui concerne les vasques des sanitaires de l'école maternelle. Ces vasques seront réalisées en matériau de synthèse et présenteront deux niveaux pour créer un effet de cascade. Des nouveaux coloris ont également été choisis.

Le montant de la plus value s'élève à 13 902,00 € HT, soit 16 626,79 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour, 11 juillet 2003, a donné un avis favorable, sous réserve d'une rediscussion du prix proposé à la conclusion d'un avenant n°1 au marché MEYER MENUISERIE. Les Conseillers adoptent le même avis en regrettant que l'urgence ne permette pas d'étudier la mise en place d'autres produits.

Le nouveau montant du marché souscrit avec l'entreprise MEYER MENUISERIE passerait ainsi à 74 825,12 € TTC pour la tranche ferme. La tranche conditionnelle restant inchangée à 31 524,87 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché de l'entreprise MEYER MENUISERIE, lot n°08 – menuiserie intérieure, pour une plus-value réduite d'au moins 10%, soit un montant s'excédant pas 12 500 € HT soit 14 950 € TTC.**
- Le nouveau montant du marché correspondant passerait ainsi à 73 148,33 € TTC pour la tranche ferme concernée.**
- CONSTATE que les crédits sont disponibles sur l'article 2313 – opération 30 de la Section Investissement du budget 2003.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 dans ces conditions.**

#### **4.4. Avenant n°2 au marché CET – lot n°10 : électricité, courants faibles**

L'automatisation du fonctionnement des stores (avenant n°1 au marché lot 06 – stores) induit un surcoût pour l'alimentation électrique représentant un montant de 1.961,82 € HT soit 2.346,34 € TTC.

Par ailleurs, suite aux observations du bureau de contrôle, il est demandé de remplacer le système d'alarme incendie. Le surcoût est de 2.395,38 € HT soit 2.864,87 € TTC.

Le nouveau montant du marché souscrit avec l'entreprise CET passe ainsi à 75.351,35 € HT soit 90.120,21 € TTC pour la tranche ferme.

La tranche conditionnelle reste inchangée à 34 562,78 € HT soit 41 337,08 € TTC.

La Commission d'appel d'offres réunie ce même jour, 11 juillet 2003, a donné un avis favorable à la conclusion d'un avenant n°2 au marché CET, sous réserve de vérification de la raison justifiant la modification de l'alarme non prévues initialement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous réserve de justification de la modification de l'alarme,

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché de l'entreprise CET, lot n°10 – électricité, courants faibles, pour un montant total de 5 211,21 € TTC.**
- CONSTATE que les crédits sont disponibles sur l'article 2313 – opération 30 de la Section Investissement du budget 2003.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2.**

#### **4.5. Local préfabriqué 4<sup>ème</sup> classe primaire**

##### **4.5.1. TOUAX : location de locaux préfabriqués provisoires**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
15.06.1999	2	Extension groupe scolaire
12.07.2002	6	Avenant n°1 au marché TOUAX

Le Conseil Municipal est informé que la période de location des salles de classes provisoires faisant l'objet du marché TOUAX, touche à sa fin le 31 juillet 2003. Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat pour une durée supplémentaire de 1 an.

La location mensuelle pour 12 mois supplémentaires est de 1.898,75 € HT soit 2.271,10 € TTC, calculée sur la base de 61,25 € HT / jour.

M. GRIENENBERGER demande s'il s'agit de la dernière reconduction. Le Maire lui répond que oui, en principe, car les transformations des anciens locaux de l'école primaire seront suffisamment avancées pour permettre aux élèves d'intégrer les nouveaux locaux en septembre 2004.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, considérant la nécessité de prolonger la location pendant la durée des travaux,

- APPROUVE le montant de 1.898,75 € HT soit 2.271,10 € TTC correspondant à la location des salles de classes provisoires pour une durée de 1 an, à raison de 61,25 € HT / jour.**
- AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'entreprise TOUAX.**

#### **4.5.2. 4<sup>ème</sup> classe primaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la décision prise par Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour l'organisation de la rentrée scolaire 2003/2004.

Au vu des effectifs recensés après la période d'inscription, l'Ecole Primaire comportera 8 classes. Cette décision répond favorablement aux préoccupations exprimées dans le cadre de la réunion du 14 mars 2003 (point 6) et permet une scolarisation de nos enfants dans de bonnes conditions.

La 8<sup>ème</sup> classe est ainsi maintenue. Il y a donc lieu, compte-tenu du lancement de la dernière tranche de travaux d'extension du groupe scolaire qui entraîne l'intégration des classes maternelles dans leurs nouveaux locaux et le transfert des classes primaires dans les locaux préfabriqués, de prévoir l'installation d'une classe provisoire supplémentaire.

Monsieur le Maire indique, d'une part le prix d'une location sur un an, d'autre part, le coût d'une acquisition. Il rappelle par ailleurs que la TVA sur location n'est plus récupérable alors qu'elle l'est sur l'acquisition.

Prix d'une location annuelle : 474,61 € HT par mois + mise en place et retour soit au total : 8 996,32 €

Prix d'une acquisition : 17 413 € HT + mise en place et déplacement ultérieur soit au total environ 20 500 €

sans les coûts de raccordement et création de la plate forme.

Le nouveau local pourrait ultérieurement être affecté aux besoins associatifs, mais la discussion ne permet de définir aucun site adéquat de nature à accueillir le local à long terme.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE la location d'un local préfabriqué pour la 4<sup>ème</sup> classe provisoire, à intégrer dans le contrat global à conclure avec la société TOUAX.**

#### **4.6. Toiture école primaire**

M. EGGENSPIELER informe le Conseil Municipal sur le constat effectué, après vérifications, sur l'état de la toiture de l'Ecole Primaire qui doit être entièrement remplacée. Très vétuste et ne satisfaisant plus aux normes de sécurité actuelles, ces travaux deviennent incontournables.

Monsieur le Maire exprime son étonnement et son mécontentement, les architectes ayant affirmé le contraire au cours de l'élaboration du projet. Il propose de faire effectuer un chiffrage et de déposer un nouveau dossier d'aide dans le cadre du programme 2004 de la D.G.E.

De plus, une partie des gouttières a été enlevée de la toiture alors que le constat était connu et discuté. Ces travaux ont été effectués sans ordre de l'architecte.

Un premier chiffrage a été demandé pour la réparation de la toiture aux l'ets GROSS. Le devis s'élève à 86 023 € HT y compris des travaux de zinguerie (fourniture et pose de tuiles et gouttières) pour un montant de 31 626,00 € HT, la zinguerie faisant l'objet du lot 04.

M. BILLAND propose de faire stabiliser la charpente par des renforts et de remplacer les tuiles endommagées. La zinguerie doit également être remise en place.

M. SCHIELIN propose que, du point de vue esthétique, la toiture soit exécutée en zinc. Cependant, ce matériau a un coût plus élevé que les tuiles.

Monsieur le Maire souhaite revoir toutes les solutions permettant de remédier à ces problèmes et d'en rediscuter lors d'une prochaine réunion.

## **5. BATIMENT MAIRIE : AMENAGEMENT SALLE D'ARCHIVES**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Mairie. Dans ce cadre, il relève le besoin urgent de créer les conditions pour assurer un archivage adapté pour une bonne conservation. Les anciens documents s'accumulent sous comble, dans la poussière et les écarts importants de température. Le secrétariat est encombré par les dossiers de classement des affaires plus récentes. Monsieur le Maire propose donc de procéder à l'aménagement de l'espace – grenier situé au-dessus de la salle du Conseil par la mise en place de cloisonnements et d'une isolation. Deux appareils de régulation de la température sont également prévus.

M. FINCK, Architecte chargé de la maîtrise d'œuvre pour les transformations du bâtiment, intégrera ce lot dans la consultation d'entreprises.

M. le Maire présente à l'Assemblée un plan d'équipement par travées-rayonnages adaptées aux dimensions du local. Le total linéaire de classement est évalué à 210 mètres.

Le coût de ce mobilier est chiffré à 4 518,00 € HT soit 5 403,53 € TTC.

Par ailleurs, il sera nécessaire, durant la période des travaux de transformation, de transférer le secrétariat dans les bureaux actuellement occupés par la Communauté de Communes Ill et Gersbach qui déménagera bientôt dans son nouveau Siège.

Pour stocker les nombreux dossiers, M. le Maire propose de procéder dès à présent à l'acquisition des rayonnages.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'acquisition des rayonnages proposés par la Société ECARD pour un montant de 4 518,00 € HT.**

**La dépense sera effectuée sur les crédits inscrits sur l'article 2313 opération 4 : rénovation Mairie de la section Investissement du budget 2003.**

- AUTORISE le Maire à régler la facture correspondante et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

## **6. WELDOM – SUPER U : COMPROMIS DE VENTE**

M. le Maire informe l'Assemblée que dans une première délibération transmise à la Sous-Préfecture, il était indiqué « COMPROMIS DE VENTE » dans le titre et « PROMESSE DE VENTE » dans le texte.

Il demande donc au Conseil de confirmer, à toutes fins utiles, que la décision portait sur la signature d'un « COMPROMIS ».

Il donne ensuite lecture à l'Assemblée du projet de compromis à souscrire avec les promoteurs des implantations, en indiquant qu'il a demandé que soit expressément mentionnée que l'exécution du compromis est conditionnée par l'implantation de supermarchés « SUPER U » et « WELDOM » (cf. « CONDITIONS PARTICULIERES » page 7 du Compromis).

Plusieurs Conseillers signalent la date du 15 janvier 2003 qui devra être rectifiée page 5 du Compromis (article PRET).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à la majorité (1 voix contre : M. GRIENENBERGER pour M. HEISLER) des membres présents et représentés,

- CONFIRME** que la décision portait bien sur la signature d'un compromis de vente au bénéfice respectivement de la SARL DUPOUX-KIRSCHER et de la SA BAEUMLIN – WELDOM.
- APPROUVE** la rédaction du compromis de vente tel qu'amendé.
- AUTORISE** le Maire à signer ce document avec les représentants de la SARL DUPOUX-KIRSCHER et de la SA BAEUMLIN-WELDOM.

## **7. ZONE ARTISANALE EBERLING : ECHANGE DE TERRAINS**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
08.02.2003	7	Débat sur le projet d'échange
22.03.2003	7	Débat sur le projet d'échange
16.06.2003	3	Réservation foncière pour le Collège

Suite à la réunion du 16 juin 2003, Monsieur le Maire a eu une entrevue avec M. WERMUTH.

Compte tenu des surfaces de terrain à réserver pour le Collège éventuel, le Conseil a décidé le 16 juin de préserver ses disponibilités.

Cependant, un compromis est possible pour d'une part acquérir la maîtrise des terrains nécessaires au projet de lutte contre les inondations, d'autre part rester cohérent avec les négociations antérieures avec M. WERMUTH. La réalisation de l'immeuble projeté bénéficiant d'un permis de construire et une bonne desserte du Centre Technique automobile pourraient être assurées par cession d'un terrain communal d'une surface estimée à 477 m<sup>2</sup>, à distraire de la parcelle cadastrée n°201 en section 8.

M. WERMUTH propose un échange d'une même surface à prélever sur la parcelle lui appartenant et cadastrée n°31 en section 8. La Commune pourrait ainsi réaliser à cet endroit les travaux de lutte contre les inondations, programmés par le Syndicat Mixte de l'III.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les plans correspondants dressés par le Bureau INGEBAT, Cabinet d'Ingénierie Bâtiment, chargé par la SCI JMP, maître d'ouvrage, du projet d'immeuble collectif concerné.

Pour la surface excédentaire, soit 388 m<sup>2</sup>, le pétitionnaire propose le prix d'acquisition par la Commune à 228 € l'are.

La discussion aboutit à un rejet de cette proposition par le Conseil Municipal qui estime que le minimum acceptable serait un échange des 477 m<sup>2</sup> cédés par l'intégralité de la parcelle n°31 pour les motifs suivants :

- ▼ il n'est pas assuré que la surface cadastrale de la parcelle n°31, riveraine de l'III, soit réellement disponible ;
- ▼ une bonne partie du terrain communal concerné par la cession est classé en zone UC (valeur actuelle constatée dans les transactions soumises : 10 950 € l'are) alors que la parcelle 31 est classée en partie ND inconstructible (valeur inférieure à 45 € l'are) ou UE (valeur estimée par les Services des Domaines : 900 € l'are) ;
- ▼ les récents sondages effectués par le Département pour réaliser les travaux contre les inondations ont révélé la présence de matériaux de remblai extrêmement défavorables et coûteux à évacuer ;
- ▼ c'est la Collectivité qui a dû assumer les coûts de reclassement des terrains d'emprise de la construction en cause alors que le propriétaire bénéficie d'une très forte revalorisation de la valeur vénale de ce terrain.

Monsieur le Maire est chargé d'en informer M. WERMUTH.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE** son accord pour l'échange d'un terrain communal nécessaire pour l'exécution du projet immobilier de la SCI JMP contre l'intégralité de la surface de la parcelle cadastrée n°31 en section 8, d'une surface totale de 885 m<sup>2</sup>, sans aucune soulte.
- DIT** que les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge du bénéficiaire.

## 8. ATSEM : CREATION DE POSTE

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

## 9. AMENAGEMENT DE CHEMINS RURAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des voix, ce point est ajouté à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis des travaux d'aménagement des chemins ruraux : « chemin de Willer » et chemin longeant les lieux-dits Rebacker et Brunnacker.

Ces voies donnent accès aux parcelles agricoles dans le prolongement de la rue de Willer. Ils permettent également la jonction avec d'autres chemins de desserte agricole vers OBERDORF et STEINSOULTZ.

Situés à flancs de colline à pente prononcée, ils subissent à chaque orage de fortes dégradations.

Monsieur le Maire propose de solliciter une inscription au titre des Crédits de l'Objectif 2 de la Communauté Economique Européenne qui subventionne ces travaux au taux de 50% du montant HT, y compris la pose d'enrobés, seuls de nature à stabiliser ces ouvrages.

Les travaux sont estimés à 37 000,00 € HT soit 44 252,00 € TTC.

Le financement proposé serait le suivant :

* subvention CEE (50%) :	18 500 €
* autofinancement ou emprunt (50%) :	18 500 €
* avance TVA :	7 252 €
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>44 252 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les travaux d'aménagement des chemins ruraux tels que présentés.**
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté d'un montant de 37 000 € HT soit 44 252,00 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention de 50% du montant HT des travaux, au titre des crédits de l'objectif 2 de la Communauté Economique Européenne.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

## 10. TRANSFERT DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE ILL ET GERSBACH

### Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
14.03.2003	7	Communauté de Communes Ill et Gersbach : transfert de siège et modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle la délibération approuvant le transfert du siège de la Communauté de Communes Ill et Gersbach et la modification des statuts correspondant. Cependant, le Conseil Communautaire a dû prendre une nouvelle délibération dans la mesure où le numéro attribué au nouveau siège est en définitif le 28 rue du Maréchal Joffre et non le 20.

Ainsi, la Communauté de Communes Ill et Gersbach a, par délibération du 5 juin 2003, décidé le transfert de son siège et approuvé la modification de l'article des Statuts y afférents. Cette décision a été notifiée à l'ensemble des Communes membres qui dispose d'un délai de 3 mois à compter de ladite notification.

La décision de modification prise par arrêté préfectoral ne pourra pas intervenir si l'accord n'est pas exprimé par 2/3 au moins des Conseils Municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant les 2/3 de la population.

Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver la nouvelle modification des statuts.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PREND NOTE** du transfert du **Siège de la Communauté de Communes III et Gersbach** actuellement situé au **2 place Jeanne d'Arc 68640 WALDIGHOFFEN**, au **28 rue du Maréchal Joffre 68640 WALDIGHOFFEN**, à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2003**.

- APPROUVE** la modification de l'article II « **Siège et Durée** » des Statuts de la Communauté de Communes III et Gersbach comme suit :

Rédaction actuelle : « **Le Siège du District sera à Waldighoffen, 2 place Jeanne d'Arc** »

Nouvelle rédaction : « **Le Siège de la Communauté de Communes III et Gersbach est fixé au 28 rue du Maréchal Joffre 68640 WALDIGHOFFEN.** »

- CHARGE** Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes III et Gersbach de la présente décision.

## **11. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : EXERCICE 2002**

Ce point sera repris lors d'une prochaine réunion.

## **12. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS : EXERCICE 2002**

Ce point sera repris lors d'une prochaine réunion.

## **13. FETE DES TISSERANDS 2003**

Monsieur le Maire expose les raisons pour lesquelles il avait décidé de relancer la Fête des Tisserands suite au débat général qui s'est tenu en 2001 particulièrement sur le thème de l'animation dans notre village.

→ tout d'abord, le profond renouvellement de la population de WALDIGHOFFEN nécessite de prendre des initiatives pour favoriser la rencontre des nouveaux arrivants avec les autres habitants de notre Commune. Pour lui cette démarche s'inscrivait dans le même esprit que l'organisation de la réception du 04 avril dernier.

→ les Associations ont pris l'habitude d'organiser chacune pour soi leurs différentes manifestations. Il a été remarqué que la population locale se déplaçait peu à ces occasions. Le Maire souhaiterait donc, par une dynamique communicative, permettre de faire ensemble plus et mieux, au bénéfice de l'ensemble de la Communauté villageoise.

→ WALDIGHOFFEN a connu, à l'occasion des précédentes braderies, une importante mobilisation de bénévoles qui ont permis de créer une excellente ambiance et apporter ainsi, à chaque Association participante, un retour bénéfique notamment financier.

Les rangs de bénévoles se sont éclaircis par suite de l'âge, des conditions de travail plus draconiennes ou de mauvais états de santé ou même décès des plus âgés.

Il apparaissait donc urgent au Maire de recréer les conditions d'une mobilisation de base, de nature à attirer de nouvelles vocations notamment à partir des nouveaux arrivants.

Dans ces conditions, il devenait normal que le Conseil Municipal s'implique directement dans l'organisation de la manifestation au même titre que dans celle de l'accueil des nouveaux arrivants.

Dans ce contexte, M. le Maire n'excluait pas de proposer au Conseil Municipal de prendre en charge des frais d'animation comme ceux du feu d'artifice et du chapiteau.

Il avait même envisagé d'y associer la Communauté de Communes pour l'organisation, par exemple, d'une soirée culturelle spécifique.

L'Association PROMOWAL pouvait intervenir dans ce schéma mais à titre de simple opérateur, pour assumer un certain nombre de tâches d'intendance.

Il est clair que l'organisation générale aurait relevé de décisions préalables de l'Assemblée approuvant le budget de la fête et fixant clairement, par un vote, l'implication financière de la Commune.

Il se trouve que l'esprit de la manifestation a pris une autre orientation, le but se dirigeant vers une réussite financière et la direction des opérations se cantonnant dans PROMOWAL soit entièrement à l'extérieur du Conseil Municipal.

Dans ces conditions et compte tenu de l'excellente situation financière de PROMOWAL, il n'est pas envisageable de subventionner la Fête des Tisserands sur le budget communal. Pis, l'implication très forte de certains membres de la Municipalité sous la bannière PROMOWAL, ferait encourir le risque grave de la « gestion de fait » sévèrement réprimée par les Tribunaux.

Le bilan de la fête n'étant pas encore disponible, M. le Maire indique uniquement les chiffres provisoires dont il a connaissance, et annonce une communication du résultat définitif le moment venu.

## **14. DIVERS**

### **14.1. Ecole – Branchement EDF**

M. EGGENSPIELER présente un devis de EDF-GDF relatif au raccordement électrique tarif jaune de l'Ecole maternelle et l'Ecole primaire. Ces travaux, comprenant les fournitures et toutes les prestations indispensables à la réalisation du raccordement, ainsi que la mise en service du comptage, devraient s'effectuer au plus vite.

Le coût de raccordance s'élève à 2 919,28 € HT soit 3 491,46 € TTC.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE les travaux de branchement électrique de l'Ecole Maternelle et Primaire.**
- APPROUVE le devis présenté par EDF GDF Services Alsace, s'élevant à 2 919,28 € HT soit 3 491,46 € TTC.**
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**
- AUTORISE le Maire à payer la facture.**

### **14.2. La Poste – flamme annonce au bureau de Waldighoffen**

Monsieur le Maire indique que le contrat de mise en service de la flamme-annonce actuelle est venu à échéance. Les délais de conception puis de fabrication d'une nouvelle flamme-annonce étant très longs, il propose de conserver la flamme actuelle jusqu'en 2005, et avant la prochaine échéance du contrat, de présenter un nouveau projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE du maintien de la flamme-annonce actuelle, le coût de renouvellement s'élevant à 453,06 €.**
- AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat.**

### **14.3. Ecole – photocopieur**

Le Maire informe l'Assemblée que Mme FLEURY Monique, Directrice des Ecoles projette d'acquérir un photocopieur pour l'Ecole Maternelle ainsi qu'un télécopieur. Les offres correspondantes n'étant arrivées que ce jour et n'ayant pu être étudiées, il propose de reporter ce point à la prochaine réunion.

### **14.4. Salle polyvalente – piste de danse**

M. EGLIN Jean-François demande si l'acquisition d'une nouvelle piste de danse va se concrétiser. M. EGGENSPIELER lui répond qu'il a déjà reçu quelques devis.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait intégrer cette acquisition dans l'ensemble des matériels multifonctions de la nouvelle salle associative.

#### 14.5. Equipement mobilier de la salle associative

Monsieur le Maire fait circuler des propositions d'occupation mobilière de la future salle Associative suivant la manifestation : spectacle, soirées conviviales avec tables rectangulaires et circulaires...

#### 14.6. Dérogations scolaires

La discussion porte sur les dérogations scolaires accordées.

Durant l'année scolaire écoulée, l'Ecole Primaire de WALDIGHOFFEN a accueilli des enfants de 14 villages représentant une part importante de nos effectifs scolaires.

L'impact financier devient lourd et il y a lieu de réfléchir à la demande d'une participation des Communes de résidence.

En effet, l'attractivité de l'Etablissement scolaire sera encore grandement accrue par l'extension en cours de réalisation.

La Municipalité se fixe une première étape pour la fin d'année : la définition concrète de la participation financière, l'application étant programmée pour la rentrée 2004/2005.

Monsieur le Maire est chargé d'engager également la réflexion avec Mme FLEURY, Directrice d'Ecole.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est projetée au vendredi 05 septembre 2003.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire clôt la séance à 22 h 30.



## LES COURS DE GYMNASTIQUE ONT REPRIS !

### GYMNASTIQUE ADULTES

Envie de bouger ???  
Venez nous rejoindre

le **mercredi** de 19h à 20h ou de 20h à 21h

au **Foyer Paroissial** (Place Jeanne d'Arc) à Waldighoffen avec Vera, animatrice de la Fédération EPMW.

Equipement :

- x une serviette
- x un tapis de gym
- x des baskets



### GYMNASTIQUE ENFANTS

Les activités de GYM pour les **enfants âgés de 4 à 10 ans** ont repris avec Carmen, animatrice de la Fédération EPMW.

Les séances ont lieu à la **salle polyvalente de Waldighoffen** de :

- ☛ 16h15 à 17h15 pour les enfants âgés de 4 à 7 ans  
(nés en 96, 97, 98, 99)
- ☛ 17h15 à 18h 15 pour ceux âgés de 8 à 10 ans  
(nés en 95, 94, 93).

Pour plus de renseignements, s'adresser au ☎ 03.89.07.70.51 (Association Temps Libre)

# UN PEU D'HISTOIRE :

## UNNC SECTION DE WALDIGHOFFEN ET ENVIRONS



### ▣ Création de la Section :

L'idée de la création d'une section d'Anciens Combattants à WALDIGHOFFEN, remonte au printemps 1978. Cette initiative est venue de **Monsieur Gérard GRIENENBERGER**, alors Maire de la Commune.

C'est au cours d'un vin d'honneur offert par la municipalité dans l'ancien hall d'exposition (actuellement Ets WALLISER), place de la Gare, à l'occasion d'une remise de fourragère aux jeunes recrues du 8<sup>ème</sup> régiment de Hussards d'ALTKIRCH, que les premiers contacts ont été pris. Ce fut auprès des anciens médaillés militaires de la localité, nombreux à l'époque, invités pour la circonstance, que l'avis fut demandé par Monsieur GRIENENBERGER. Tous étaient favorables à cette initiative. J'en faisais partie.

Il avait été convenu que la Section en cours de création s'appellerait « **SECTION DE WALDIGHOFFEN ET ENVIRONS** » afin d'y associer les Communes proches de WALDIGHOFFEN, à savoir MUESPACH et MUESPACH LE HAUT, RIESPACH et STEINSOULTZ. Par la suite, plusieurs Communes se sont jointes à notre Section telles que OBERDORF, GRENTZINGEN, WILLER, JETTINGEN et ROPPEZWILLER (en partie).

Dès 1978, ce fut SPECKLIN Fernand, jeune ancien combattant d'Algérie, qui fut chargé de prospecter les anciens combattants potentiels dans les villages précités. La première réunion de notre jeune section eut lieu au café-restaurant MUNCK René, le premier dimanche du mois d'août 1978. Etaient présents : Monsieur Gilbert CLADE, représentant le Président Départemental ainsi que Gérard PETER, Président du Sous-Groupe d'ALTKIRCH. Le premier bureau fut constitué à cette occasion :

Président : Fernand SPECKLIN – Vice-Président : Léon LABORDE – Secrétaire : Jean-Jacques GROETZ – Trésorier : Georges SCHERRER – Porte-drapeau : Eugène RAEDERSDORF.

Par la suite, ce bureau fut complété pour former un Comité de 16 membres. Et ainsi la nouvelle Section était prête à se lancer dans l'aventure.



### ▣ Le 6 mai 1979 : remise officielle du drapeau

Au cours des mois qui suivirent, la Section fit l'acquisition d'un drapeau. **Le parrain en fut Monsieur Antoine GISSINGER**, Député du Haut-Rhin, natif de WALDIGHOFFEN, et **la marraine Madame Gertrude LANG**, P.D.G. des Filatures Emanuel Lang de WALDIGHOFFEN et HIRSINGUE. **Le drapeau fut béni le 6 mai 1979** en l'église de WALDIGHOFFEN par **l'Abbé Antoine DITNER** et devant le Monument aux Morts, remis par **Monsieur Paul MEYER**, Président Départemental du Groupe du Haut-Rhin au Vice-Président Léon LABORDE (en l'absence du Président Fernand SPECKLIN malade) qui lui, le remit au Porte-drapeau Eugène RAEDERSDORF, suivant le cérémonial militaire traditionnel.



Cette cérémonie grandiose se déroula devant un détachement militaire du 8<sup>ème</sup> régiment de Hussards d'ALTKIRCH et en

présence de nombreuses autorités locales et administratives dont Monsieur le Sous-Préfet d'ALTKIRCH : Monsieur OBERDORFF. La quasi-totalité des drapeaux des Sections formant le Sous-Groupe d'ALTKIRCH rehaussait cette cérémonie de leur présence. A l'issue de la manifestation précitée, de nombreuses décorations furent remises aux premiers adhérents à la nouvelle Section.

La cérémonie devant le Monument aux Morts terminée, défilé à travers les rues du village, en direction du Hall d'exposition, place de la Gare, puis vin d'honneur offert par la Municipalité aux nombreux hôtes présents.

Un repas servi au café-restaurant SCHRUTT clôtura cette journée, ô combien mémorable pour les anciens de la Section.

## ☐ La vie de la Section :

☑ Dans les années qui suivirent, le **recrutement** fût l'objectif prioritaire de la Section pour lequel le Président Fernand SPECKLIN se dépensa sans compter. En 1984, l'effectif de notre association atteignit le chiffre de 136 membres. Ce fût l'apogée du nombre d'adhérents car peu de temps après, beaucoup de ces nouveaux membres virent leurs dossiers rejetés par l'O.N.A.C. de Colmar pour la raison qu'ils ne remplissaient pas les conditions pour l'obtention de la carte de combattant. Depuis, ce régime s'est grandement assoupli. Ainsi, actuellement, ceux qui ont 1 an de présence en AFN peuvent l'obtenir.

Les nombreux décès comptabilisés depuis 25 ans ont contribué à la diminution de l'effectif. A ce jour, la Section compte encore 88 membres, ce qui est convenable.

☑ Le fait saillant des 25 années de vie de la Section a été, **en 1996, le départ du Président Fernand SPECKLIN**, qui abandonne sa fonction pour cause de maladie et avec beaucoup de regrets, après 18 ans de bons et loyaux services. Son Vice-Président, **Léon LABORDE lui succéda le 17 août 1996**, élu par le Comité réuni en séance extraordinaire. Jusqu'à ce jour, c'est lui qui assure la charge de Président de la Section. En raison de son âge (83 ans), il souhaiterait être déchargé de cette fonction et remplacé par un membre plus jeune. Affaire à suivre...

En conclusion de ce que précède, la Section UNC de WALDIGHOFFEN et ENVIRONS fait encore preuve de la même vitalité. Elle participe toujours aux réunions et Assemblées Générales du Groupe du Haut-Rhin et du Sous-Groupe d'ALTKIRCH, ainsi qu'à la commémoration du 11 novembre.

☑ Et puis, avec tristesse, elle participe également aux **obsèques des camarades** qui nous quittent, leur rendant les honneurs qu'ils méritent avec drapeau en tête.

## ☑ L'excursion annuelle :

Chaque année, la Section organise une excursion à l'intention de ses membres avec un franc succès. Cette année, c'est le **samedi 6 septembre** qu'a eu lieu la sortie intéressante et conviviale en Suisse, à **Interlaken et sa région**. Le déjeuner en altitude au « Baetenberg », la descente par chemin de fer à crémaillère, la croisière sur le lac de Thun et la visite de la ville de Thun resteront dans les mémoires de tous les participants.



☑ Pour terminer cet exposé, il est bon de savoir que la **Section de WALDIGHOFFEN et ENVIRONS accepte toujours les nouveaux arrivants** qui veulent partager avec nous la vie de notre association. Leur demande sera accueillie avec bienveillance dans la mesure où ils remplissent les conditions nécessaires pour y adhérer.

Et aussi, ne faut-il pas respecter le devoir de mémoire toujours présent dans notre Section Locale ?

Léon LABORDE, Président

Les photos de cette page ont été prises le 6 septembre 2003



# ASSAINISSEMENT

## Chantiers en cours



① Bassin de stockage et traversée de l'III (242 m<sup>3</sup>)

Réalisation :  
septembre-octobre 2003

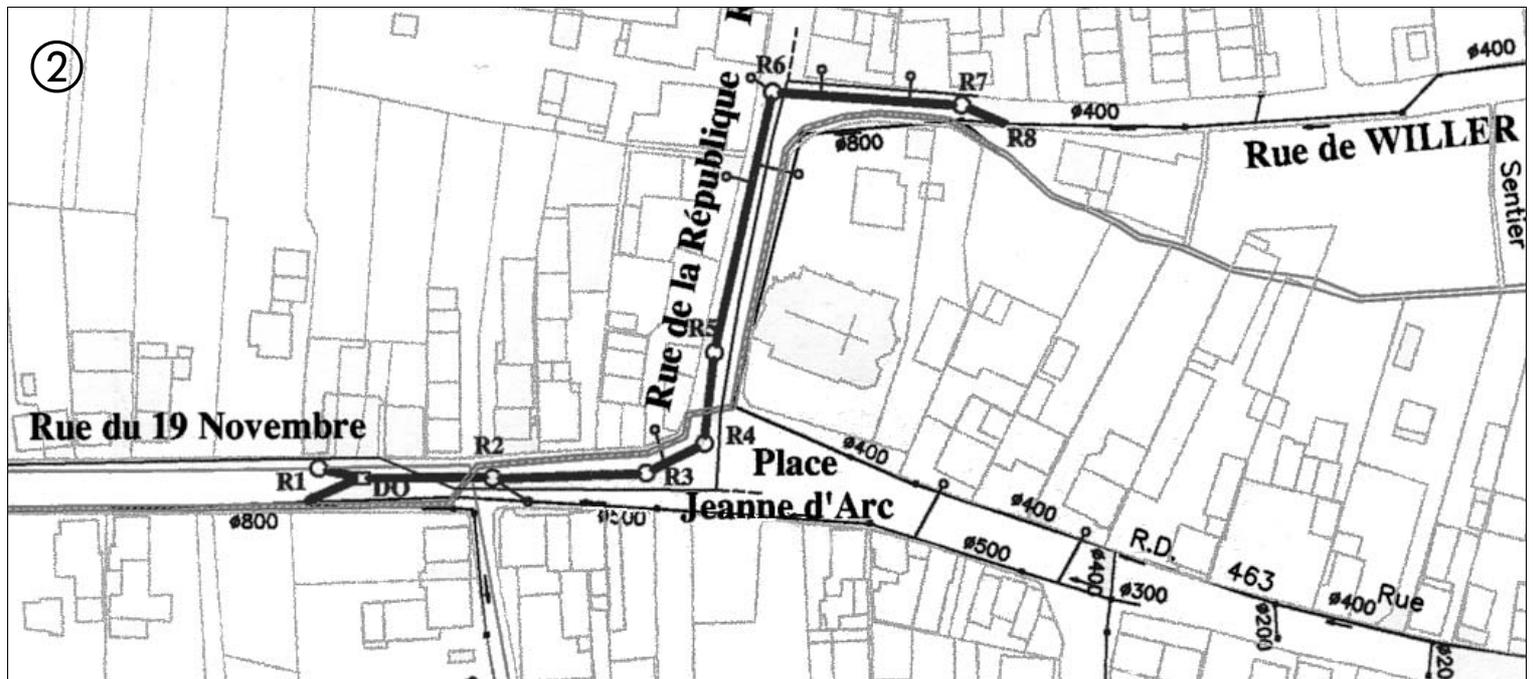
Coût : 133 560 € HT



② Raccordement rues de Willer et du Maréchal Joffre sur le collecteur intercommunal

Réalisation :  
octobre à décembre 2003

Coût : 133 400 € HT



# COMBIEN DE TEMPS

## faut-il conserver documents et papiers ?

CATEGORIE	TYPE DE DOCUMENT	DELAJ DE CONSERVATION
<b>Assurance</b> (automobile, habitation) 	Quittance, avis d'échéance, preuve de règlement, double de la résiliation et accusé de réception, toutes correspondances...	2 ans
	Contrat couvrant la responsabilité	Indéfiniment
<b>Assurance des biens</b> (meuble et Immeuble)	Tous les documents	La durée de l'assurance
<b>Assurance vie / décès</b>	Avis d'échéance, preuve de paiement	Durée du contrat, plus deux ans
<b>Banque</b> 	Talon de chèque, relevé de compte bancaire et postal	10 ans
<b>Famille</b> 	Jugement d'adoption, acte de reconnaissance d'un enfant, contrat de mariage, livret de famille, jugement de divorce, testament, acte de donation	Indéfiniment
	Décompte de versement d'allocation familiale	5 ans
<b>Impôts</b> 	Déclaration de revenus, justificatif des réductions et déductions, avis d'imposition	4 ans
	Redevance TV	3 ans
<b>Logement</b> 	Facture EDF-GDF	5 ans
	Facture d'eau, téléphone	2 ans
	Quittance de loyer, bail	5 ans
<b>Santé</b> 	Carnet de santé, vaccination, groupe sanguin	Indéfiniment
	Justificatif de paiement de cotisation et d'allocation familiale	5 ans
	Décompte de versement de sécurité sociale	5 ans
<b>Travail</b> 	Bulletin de salaire, certificat et contrat de travail, lettre de licenciement, solde de tout compte, arrêt de travail	Au minimum jusqu'à la retraite
	Allocation chômage	3 ans

# ANNIVERSAIRES

## JUILLET



01.07 :	Monsieur HENGY Antoine, né en 1932	71 ans
	Monsieur BOEHRER Roger, né en 1933	70 ans
03.07 :	Madame GUTKNECHT – KIRSCHER Marie, née en 1933	70 ans
04.07 :	Monsieur DISSER Aloyse, né en 1932	71 ans
05.07 :	Madame WALLISER – SCHMITT Lina, née en 1919	84 ans
11.07 :	Madame MUNCH – FREY Maria, née en 1928	75 ans
12.07 :	Monsieur DIETSCHY André, né en 1927	76 ans
15.07 :	Monsieur BUBENDORF Fritz, né en 1925	78 ans
16.07 :	Monsieur WEIGEL André, né en 1929	74 ans
20.07 :	Madame BURGER – GROELL Suzanne, née en 1927	76 ans
26.07 :	Madame NOPPER-MONNET Waltraud, née en 1932	71 ans
28.07 :	Monsieur BRAND Adolphe, né en 1923	80 ans
29.07 :	Monsieur FAVRE Ulysse, né en 1921	82 ans

## AOUT

04.08 :	Monsieur WERMUTH Paul, né en 1919	84 ans
07.08 :	Monsieur KUBLER Paul, né en 1931	72 ans
	Madame SPRINGINSFELD-GROSHEITSCH Louise, née en 1932	71 ans
09.08 :	Monsieur GROSHEITSCH Pierre, né en 1929	74 ans
12.08 :	Madame SCHMITT – SAUNIER Alphonsine, née en 1913	90 ans
14.08 :	Madame KUBLER – EGGENSPIELER Hélène, née en 1923	80 ans
16.08 :	Monsieur FISCHER Oswald, né en 1925	78 ans
18.08 :	Monsieur GANSER Bernard, né en 1931	72 ans
23.08 :	Madame KUNTZ – GROELL Jeanne, née en 1931	72 ans
28.08 :	Madame BURGER – BAEUMLIN Marguerite, née en 1928	75 ans
30.08 :	Madame GROSHEITSCH Rosa, née en 1923	80 ans
31.08 :	Madame SOEHNLEN – RICHART Paulette, née en 1933	70 ans

## SEPTEMBRE



05.09 :	Madame WELKER – SCHMIDLIN Paulette, née en 1927	76 ans
08.09 :	Madame GSCHWIND – BRUNNER Maria, née en 1919	84 ans
11.09 :	Monsieur HENLIN Paul, né en 1930	73 ans
14.09 :	Monsieur SCHMIDLIN Aimé, né en 1921	82 ans
17.09 :	Madame BURGER – FISCHER Odile, née en 1927	76 ans
18.09 :	Monsieur MUNCK Gérard, né en 1930	73 ans
22.09 :	Madame HABY – SCHUR Mireille, née en 1927	76 ans
23.09 :	Madame KLENE – FAVRE Olga, née en 1924	79 ans
24.09 :	Madame GRIENENBERGER – WEIGEL Mathilde, née en 1922	81 ans
25.09 :	Monsieur NUSSBAUMER Walter, né en 1932	71 ans

## OCTOBRE



02.10 :	Madame METZGER – ZELLER Marie-Thérèse, née en 1926	77 ans
03.10 :	Madame LITZLER – GRAUSSE Hélène, née en 1927	76 ans
	Monsieur MARTIN Guy, né en 1932	71 ans
05.10 :	Monsieur HEMMERLIN Jean-Marie, né en 1932	71 ans
07.10 :	Madame FREY – MULLER Jeanne, née en 1919	84 ans
10.10 :	Madame BURGET – SIMON Cécile, née en 1930	73 ans
11.10 :	Monsieur SCHMITT Charles, né en 1920	83 ans
	Madame MISLIN – ERB Marie Louise, née en 1933	70 ans

**OCTOBRE**

16.10 :	Monsieur <b>SCHILL Henri</b> , né en 1910	93 ans
	Madame <b>SCHUR –SCHIELIN Maria</b> , née en 1913	90 ans
20.10 :	Madame <b>LINDER – MEYER Denise</b> , née en 1928	75 ans
24.10 :	Madame <b>KUBLER – GISSINGER Agathe</b> , née en 1928	75 ans
27.10 :	Madame <b>EGLIN – LABORDE Hélène</b> , née en 1920	83 ans
	Madame <b>BOHRER – GSCHWIND Germaine</b> , née en 1927	76 ans
	Madame <b>RENTZ – STOECKLIN Odile</b> , née en 1933	70 ans
28.10 :	Madame <b>CHARMEY – MUNCH Rose</b> , née en 1926	77 ans
29.10 :	Madame <b>BACCUS – LAQUESTE Monique</b> , née en 1933	70 ans

**NOVEMBRE**

02.11 :	Madame <b>RAPPENECKER – KUBLER Marie-Thérèse</b> , née en 1930	73 ans
03.11 :	Monsieur <b>GSCHWIND Edouard</b> , né en 1924	79 ans
07.11 :	Monsieur <b>SPRINGINSFELD Victor</b> , né en 1920	83 ans
	Monsieur <b>HENLIN Henri</b> , né en 1924	79 ans
	Monsieur <b>BAEUMLIN Charles</b> , né en 1930	73 ans
08.11 :	Madame <b>BURGER – HENLIN Georgette</b> , née en 1929	74 ans
09.11 :	Monsieur <b>GRAUSSE René</b> , né en 1927	76 ans
	Madame <b>SCHNETZER – GOLDEMANN Marguerite</b> , née en 1930	73 ans
13.11 :	Monsieur <b>GLANTZMANN Henri</b> , né en 1928	75 ans
14.11 :	Madame <b>RUMMERHART – MERIAUX Marguerite</b> , née en 1924	79 ans
	Madame <b>MUNCH – SPRINGINSFELD Georgette</b> , née en 1925	78 ans
17.11 :	Madame <b>HAAS – LINDECKER Hélène</b> , née en 1914	89 ans
	Monsieur <b>ZANCHI Franco</b> , né en 1923	80 ans
19.11 :	Mademoiselle <b>BAEUMLIN Marie-Louise</b> , née en 1926	77 ans
22.11 :	Madame <b>ODING – GISSINGER Marthe</b> , née en 1926	77 ans
26.11 :	Madame <b>SCHMITT – EGLIN Albertine</b> , née en 1910	93 ans
	Monsieur <b>KUENY Albert</b> , né en 1914	89 ans
28.11 :	Madame <b>ENDERLIN – SPECKLIN Colette</b> , née en 1931	72 ans
30.11 :	Madame <b>ARIENTI Inès</b> , née en 1921	82 ans

**DECEMBRE**

03.12 :	Monsieur <b>GUTZWILLER François</b> , né en 1928	75 ans
06.12 :	Madame <b>WERMUTH – SCHIELIN Alphonsine</b> , née en 1907	96 ans
07.12 :	Madame <b>KOCH – ALZON Madeleine</b> , née en 1927	76 ans
10.12 :	Monsieur <b>BRUNNER Charles</b> , né en 1925	78 ans
	Monsieur <b>DELUNSCH Bernard</b> , né en 1933	70 ans
12.12 :	Madame <b>JAULIN – ZELLER Donatienne</b> , née en 1918	85 ans
	Monsieur <b>DOUBS Raymond</b> , né en 1928	75 ans
	Monsieur <b>SCHMIDLIN Paul</b> , né en 1928	75 ans
14.12 :	Monsieur <b>GUGENBERGER Aimé</b> , né en 1927	76 ans
15.12 :	Madame <b>DURAIN – WERMUTH Marie</b> , née en 1922	81 ans
18.12 :	Monsieur <b>BILLAND Henri</b> , né en 1930	73 ans
20.12 :	Madame <b>BROMBACHER – PETER Emma</b> , née en 1929	74 ans
21.12 :	Monsieur <b>GISSINGER Charles</b> , né en 1928	75 ans
23.12 :	Madame <b>WALLISER – SCHMITT Victorine</b> , née en 1910	93 ans
	Madame <b>RENKER – DENNY Jeanne</b> , née en 1921	82 ans
26.12 :	Madame <b>BILLAND – RICHART Hortense</b> , née en 1925	78 ans
30.12 :	Madame <b>REGER – SCHAFFHAUSER Marie-Louise</b> , née en 1926	77 ans

# ETAT CIVIL

## NAISSANCES



- Le 19 décembre 2002 : **BRAND Clara**  
de BRAND Benoît et de FREYBURGER Alexandra
- Le 03 juillet 2003 : **SIMON Tristan Alexis**  
de SIMON Raphaël et de RUETSCH Nadine
- Le 18 juillet 2003 : **MULLER Loriane**  
de MULLER Yvonne
- Le 01 août 2003 : **ARTZNER Soraya Sarah**  
de ARTZNER Nadia
- Le 02 septembre 2003 : **MAIER Brayon Grégory Jean-Jacques Christian**  
de MAIER Grégory et de BÖNKENDORF Estelle
- Le 22 septembre 2003 : **BLIND Maéna Barbara**  
de BLIND Frédéric et de LITZLER Christelle



Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveaux nés.

## MARIAGES

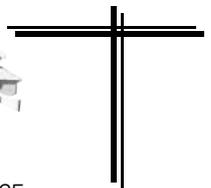


- Le 19 juillet 2003 : **RIBSTEIN Romuald Jean-Claude**  
et **STOLL Stéphanie**  
domiciliés à WALDIGHOFFEN
- Le 16 août 2003 : **GISSINGER Emmanuel**  
et **ROMANOVA Evgenia**  
domiciliés à WALDIGHOFFEN

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très sincères félicitations aux nouveaux mariés et tous leurs vœux de bonheur.



## DÉCÈS



- Le 05 mai 2003 : **GROELL Georges**, né le 26.02.1930 à WERENTZHOUSE
- Le 02 juillet 2003 : **KOELBLEN Joséphine Vve EGGENSPIELER**, née le 24.06.1923 à MULHOUSE
- Le 19 juillet 2003 : **GESSER Philippe**, né le 05.12.1957 à ALTKIRCH
- Le 19 juillet 2003 : **HATSTATT Marie Vve EGLIN**, Vve **GOEPFERT**, née le 09.10.1921 à HENFLINGEN
- Le 08 août 2003 : **SCHIELIN René**, né le 22.06.1920 à WALDIGHOFFEN
- Le 23 septembre 2003 : **GRIENENBERGER Lina Vve CHIPAUX**, née le 17.11.1916 à MUESPACH le BAS

Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent aux familles en deuil leurs très sincères condoléances.

# REPÈRES ...

## Événements au fil des jours ...

### ➡ Le 29 juin 2003 : Marché aux puces

Le marché aux puces organisé par le Basket Club et l'Association Temps Libre est devenu incontournable au début de l'été. Une fois de plus, il fut une réussite...



### ➡ Le 30 juin 2003 : Visite du chantier de l'école

Le lundi 30 juin, monsieur le Maire a convié les Adjointes, les Conseillers Municipaux et les représentants des Associations à une visite du chantier de l'école et plus particulièrement de la Salle Culturelle en vue de recevoir leurs suggestions ...



### ➡ Le 19 juillet 2003 : Carnet blanc

Le samedi 19 juillet, la Mairie était en fête à l'occasion de mariage de Melle Stéphanie STOLL, notre charmante animatrice, avec M. Romuald RIBSTEIN, sympathique concitoyen de Waldighoffen.

C'est entourés de leurs familles respectives, des collègues de travail de la Mairie et de la Municipalité qu'ils se sont dit « oui ».

Tous nos meilleurs vœux aux jeunes mariés ...



# La Fête des Tisserands

31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2003 : Instantanés ...



Un beau week-end réussi par nos Associations et de nombreux bénévoles sous la conduite de Françoise JERMANN.

